EVALUATION DE LA PREMIERE PHASE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU DISPOSITIF NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE (PRESA)
RAPPORT FINAL

Juin 2022

Table des matières

Sigles et abréviations ... 3
I. Introduction ... 4
II. Description du programme ... 6
2.1. Objectifs du programme ... 6
2.2. Modalités d'exécution ... 6
2.3. Formulation du PRESA ... 7
2.4. Groupes cibles ... 8
III. Pertinence et cohérence du programme ... 9
3.1. Pertinence vis-vis du contexte externe ... 9
3.2. Adéquation des modifications par rapport à la conception ... 9
IV. Dispositif institutionnel et organisationnel du PRESA ... 11
V. Dispositif de suivi-évaluation du PRESA ... 12
VI. Approches du PRESA ... 13
6.1. Gouvernance transversale ... 13
6.2. Equité du genre ... 14
6.3. Synergie d'action avec les autres partenaires de la SAN ... 15
6.4. Intégration des questions environnementales et des changements climatiques ... 15
VII. Analyse des résultats de la mise en œuvre des activités ... 15
7.1. Analyse d'ensemble des résultats ... 15
7.1.1. Composante 1 ... 15
7.1.2. Composante 2 ... 17
7.1.3. Composante 3 ... 18
7.2. Analyse par an des résultats ... 20
7.2.1. Un démarrage plutôt difficile en 2018-2019 ... 20
7.2.2. Une avancée significative dans l'atteinte des résultats en 2020 ... 24
7.2.3. Une meilleure consolidation des résultats en 2021 pour une amorce vers la phase II ... 27
VIII. Conclusions et recommandations ... 29
8.1. Dispositif institutionnel et organisationnel du PRESA ... 29
8.2. Dispositif de suivi-évaluation du PRESA ... 29
8.3. Perspectives envisagées au titre de la Phase II du programme ... 31
Annexes ... 32
Annexe 1. Termes de référence relatifs l'évaluation à mi-parcours de la phase I du PRESA-mai 2021. ... 33
Annexe 2. Note méthodologique cadre et outils de collecte de données. ... 39
Annexe 3. Compte rendu-réunion virtuelle avec Coopération Suisse. ... 54
Annexe 4. Liste des documents consultés ... 56
Annexe 5. Liste des personnes rencontrées (internal only) ... 57

Sigles et abréviations

ACF : Action Contre la Faim
ACOD : Association Conseil pour le Développement
ADG : Appui au Développement Global
BN : Budget National
BSI : Budget Spécial d'Investissement
CHF : Franc Suisse
CICR : Comité International de la Croix Rouge
CCOCSAD : Comité Communal d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CLOCSAD : Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CMC : Commission Mixte de Concertation
CROCSAD : Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CPS/SSDR : Cellule de Planification et de Statistique du Secteur du Développement Rural
CREDD : Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CSA : Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSAN : Comité de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
CCSAN : Comité Communal de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
CLSAN : Comité Local de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
CRSAN : Comité Régional de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
DAG : Distribution Alimentaire Gratuite
DDC : Direction du Développement de la Coopération Suisse
DNSA : Dispositif National de Sécurité Alimentaire
GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence de Coopération Internationale Allemande)
OMA : Observatoire des Marchés Agricoles
OPAM : Office des Produits Agricoles du Mali
NAP
PAM : Programme Alimentaire Mondial
PNISA : Programme National d'Investissement du Secteur Agricole
PolNSAN : Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PRESA : Programme de Soutien au Dispositif National de Sécurité Alimentaire
PRORESA : Programme de Renforcement de la Sécurité Alimentaire
PTBA : Programme de Travail et Budget Annuel
PTF : Partenaire Technique et Financier
RAF : Responsable Administratif et Financier
SAN : Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SAP : Système d'Alerte Précoce
SE : Suivi-Evaluation
SGI : Système de Gestion de l'Information
STDE : Service Technique Déconcentré de l'Etat
STF : Secrétariat Technique et Financier
TM : Transfert Monétaire
UE : Union Européenne
UGP : Unité de Gestion du Programme
USD : Dollars US

I. Introduction

1. Le Programme de Soutien au Dispositif National de Sécurité Alimentaire (PRESA), est le fruit de la Coopération entre le Mali et la Suisse. Il a été mis en place en 2018 suite aux mesures prises par le Gouvernement du Mali et ses Partenaires Techniques et Financiers pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des couches les plus vulnérables et contribuer à leur relèvement.

2. Il vient en complément du Programme de Renforcement de la Sécurité Alimentaire (PRORESA), financé par l'Union Européenne (UE), suite à la réforme du Dispositif National de Sécurité Alimentaire (DNSA).

3. La mise en œuvre du Programme intervient dans un contexte de crises récurrentes et de vulnérabilité dominé surtout par le caractère non seulement cyclique mais aussi persistant des aléas climatiques qui affectent sérieusement la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des populations, notamment les plus pauvres. Malgré une certaine amélioration des résultats de la campagne agricole 2018-2019 pour l'ensemble du pays, la situation nutritionnelle est plus critique dans plusieurs régions, notamment, celles ciblées par le PRESA.

4. Le contexte est aussi caractérisé par : (i) une situation sécuritaire, socio-politique et institutionnelle difficile et instable ; et (ii) une situation sanitaire marquée l'apparition et la persistance de la Pandémie COVID -19.

5. Afin d'apporter une solution durable à cette vulnérabilité, l'Etat et ses Partenaires au Développement ont initié une politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PolNSAN). La stratégie d'intervention du Mali, a été basée sur un système national d'évaluation de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN) à travers un outil fédérateur qui est le Cadre Harmonisé. Ce système est bâti sur un « Système Expert » d'analyse précoce, une Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSAN) qui s'effectue en 2 passages, une enquête SMART, des enquêtes spécifiques sur la nutrition et toutes autres preuves fiables qui concourent à l'alimentation du système.

6. La phase I du Programme, potentiellement renouvelable après l'évaluation de la première étape, porte sur 04 ans (2018-2022) pour un financement global de 5 200 000 Francs Suisse. Cette assistance financière combine les instruments de la Coopération ainsi que l'aide humanitaire. Cependant, le Programme n'a pu réellement démarrer qu'en 2019.

7. Après trois année et demi de mise en œuvre du PRESA et conformément aux indications du document de conception (PRODOC), la présente évaluation a été organisée afin d'évaluer l'avancement du programme à ce jour, les limites constatées dans la mise en œuvre et de proposer les orientations nécessaires à l'atteinte des résultats.

8. La mission d'évaluation a été conduite par une équipe de 3 consultants[1] pour une durée contractuelle de 45 jours comptés. La méthodologie utilisée s'est référée aux outils et critères d'évaluation énoncés dans les termes de références **(Annexe1)** pour évaluer la performance du programme. Une note méthodologique qui a fait l'objet du premier livrable de cette évaluation, présente toutes les étapes et les

[1] L'équipe de consultants comprend : Bakary Sékou Coulibaly, Agro-économiste ; Dr. Hallassy Sidibé, Spécialiste en renforcement institutionnel ; et Bintou Nimaga, Spécialiste des fonctions de support

outils et critères d'évaluation utilisés par les consultants (cf. **Annexe 2** pour les détails).

9. La mission a tenu des séances de travail introductives et d'approfondissement des analyses avec la Coordination du PRESA et avec les responsables concernés du CSA et de la Coopération Suisse (cf. compte rendu en **Annexe 3**). Elle a analysé les données quantitatives et qualitatives contenues dans les rapports et autres documents du programme (cf. **Annexe 4** pour la liste des documents consultés).

10. Sur la base des résultats de cette analyse documentaire, la mission a conduit des entretiens et des échanges au niveau national à Bamako avec les structures et partenaires du DNSA (CSA, PRORESA, SAP, OMA, OPAM, STF et DPPAM) pour apprécier leurs efforts dans la mise en œuvre du Programme.

11. Concernant le niveau régional, il avait été initialement retenu d'effectuer des visites de terrain dans les zones d'intervention du PRESA pour mener des observations directes, recueillir les expériences et les témoignages des bénéficiaires directs et indirects du projet. Cela n'a pu être possible compte tenu des risques sécuritaires potentiellement importants dans les zones d'intervention du programme.

12. En lieu et place, et sur la base des informations fournies par la Coordination Nationale du PRESA, la mission a plutôt réalisé des échanges soit par internet, soit par téléphone ou soit au cours de leur passage à Bamako avec : (i) les ONG et autres partenaires dans les régions (PROSAR à Bamako mais avec Tombouctou comme zone d'intervention, ACOD Neetaso à Bamako avec Bougouni-commune de Kola comme zone d'intervention, STOP/Sahel à Sévaré, Cluster SAN Mopti, PAM Tombouctou, et ADG à Kayes) à travers des questionnements administrés ; (ii) les Coordinateurs régionaux[2] pour non seulement collecter des informations additionnelles et recueillir leurs perceptions sur la mise en œuvre du Programme, mais aussi disposer de liste de bénéficiaires et de rapports d'activités des ONG et autres partenaires ; et (iii) quelques Maires et populations bénéficiaires (cf. **Annexe 5** pour la liste des personnes rencontrées aux niveaux national et régional).

13. Les constats et analyses préliminaires de la mission ont de temps en temps été échangés au besoin avec la Coordination du PRESA.

14. C'est sur la base des résultats de ces différents travaux que ce présent rapport a été réalisé. Il est essentiellement basé sur l'analyse des résultats atteints par le programme tout au long de cette première phase marquée par : (i) Un démarrage plutôt difficile au début de la mise en œuvre du programme ; (ii) Une avancée significative dans l'atteinte des résultats à partir de 2020 ; et (iii) Une meilleure consolidation des résultats pour une amorce vers la Phase II.

[2] M. Adama Diarra, CR de Kayes ; Ousmane Ahmadou, CR de Tombouctou ; Mahamadou Doumbia, CR de Mopti ; Modibo Sidibé, Chef d'Antenne de Bougouni.

II. Description du programme

2.1. Objectifs du programme

15. L'objectif du PRESA est d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des couches les plus vulnérables et participer à leur relèvement grâce à un Dispositif National de Sécurité Alimentaire (DNSA) efficace dans la prévention, l'alerte précoce et la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.

16. Trois Effets directs, constituant chacun une composante, participent à la réalisation de cet objectif : (i) la première composante « Appui institutionnel au DNSA » pour renforcer les capacités opérationnelles, de planification, de gestion et de coordination du DNSA ; (ii) la deuxième composante « Prévention et gestion des crises alimentaires » pour assurer et améliorer les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages les plus vulnérables ; (iii) la troisième composante « Relèvement et Résilience des populations vulnérables » pour renforcer la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des personnes des zones ciblées.

2.2. Modalités d'exécution

17. Les dispositions de mise en œuvre du PRESA sont articulées autour des points suivants :

18. **Tutelle et Coordination du programme**. Le CSA assure la coordination générale et le suivi de la mise en œuvre du PRESA. Le programme est exécuté dans 4 régions, 7 cercles et 11 communes. Ce programme fait partie intégrante du Plan National de Réponse à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle mis en œuvre sous le leadership du CSA. Il vient en appui aux activités menées par le DNSA et consacre une intervention complète de réponses couplées (assistance alimentaire, relèvement précoce et renforcement des capacités de résilience) en réparation aux chocs d'origines multiples et multiformes.

19. Au niveau national, le dispositif de gestion du PRESA repose, principalement sur la mise en synergie des activités menées par les Départements du CSA et celles conduites par les acteurs impliqués dans la gestion de la SAN, principalement les Ministères sectoriels membres de la Commission Mixte de Concertation (CMC) Etat /PTF du DNSA et les organes du DNSA. Ce dispositif repose aussi sur le suivi de la mise en œuvre de l'ensemble des activités conformément aux plans de travail et leur mise en cohérence avec les prestations des autres acteurs aux niveaux national et décentralisé. Le personnel du Programme est actuellement composé d'un effectif minimum, sans agent de service d'appui. La coordination nationale du programme est composée d'un Coordinateur national, d'un Responsable administratif et financier (RAF), d'un conseiller « Genre-Nutrition » ; d'un Conseiller « Approche territoriale » ; et d'un assistant technique international.

20. Au niveau régional, la mise en œuvre des activités est assurée par un coordinateur régional pour chacune des 3 régions du programme (Kayes, Mopti et Tombouctou) avec des agents de suivi évaluation et par un chef d'antenne pour le cercle de Bougouni dans la région de Sikasso, avec une forte implication des Collectivités territoriales et des STDE à la dimension de leurs rôles et attributions. Au niveau Cercle, le relais avec les communes d'intervention est assuré par l'Antenne locale dirigée par des chefs d'antennes.

21. **Approche de mise en œuvre.** Le PRESA a adopté l'approche territoriale de sécurité alimentaire et nutritionnelle[3] des groupes vulnérables en favorisant leur accès aux facteurs de production et en renforçant les capacités des acteurs locaux dans la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle locale de façon participative et inclusive.

22. Cette approche privilégie la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales dans la planification et la réalisation des infrastructures destinées à améliorer la disponibilité, l'accessibilité, la stabilité et l'utilisation des aliments.

23. Plusieurs principes ont prévalu au choix de l'approche territoriale. Il s'agit de : (i) garantir l'efficacité, la durabilité et la cohérence des interventions ; (ii) encourager la synergie et la complémentarité; (iii) augmenter l'impact des interventions et de renforcer la capacité de tous les acteurs à jouer leurs rôles respectifs pour soutenir le développement de la SAN aux niveaux national et décentralisé ; (iv) faciliter la prise en compte de la diversité de différents territoires et permettre l'acquisition d'une meilleure compréhension des différences qui existent en termes d'opportunités de développement; (v) permettre d'atténuer les effets pervers des faiblesses et insuffisances par l'implication, la responsabilisation et le renforcement des capacités de tous les acteurs et en conférant un rôle important aux collectivités et aux acteurs locaux.

24. La coordination régionale PRESA constitue la cheville ouvrière pour : (i) renforcer l'approche territoriale de la SAN ; (i) réactiver et redynamiser les comités régionaux, locaux et communaux du DNSA. Le fonctionnement de ces Comités (CRSAN, CLSAN et CCSAN) est pris en charge dans la mise en œuvre du PRESA.

2.3. Formulation du PRESA

25. Le ProDoc du PRESA fait une bonne description des objectifs visés en lien avec la situation liée au DNSA. A cet effet, ce document de programme rend visuel, les différents niveaux et les besoins d'intervention pour atteindre ces objectifs. Les liens institutionnels entre le programme et les autres acteurs sont bien décrits.

26. Le Prodoc porte une attention particulière à la question du genre mais ne rend pas claire les objectifs genre visés par ce programme. Cependant, il convient de noter que la stratégie utilisée par le programme a privilégié les groupements féminins, les chefs de ménage femmes, ainsi que les groupes sociaux défavorisés. Bien que les fonds FEFA soient destinés à l'amélioration des conditions nutritionnelles des femmes enceintes et allaitantes, les témoignages indiquent qu'ils ont servis à tous les enfants de moins de 24 mois et mêmes membres du ménage.

27. Cependant, dans la conception les composantes 2 et 3 paraissent plutôt comme des réponses à la nouvelle situation qui est recherchée par la composante 1. En fait, la logique d'intervention, rend peu visible la synergie entre ces trois composantes en vue de constituer un ensemble cohérent vers l'objectif du PRESA. Le concept de théorie du changement aurait l'avantage de décrire comment transformer les faiblesses du DNSA en tant qu'entité en opportunités pour le renforcement de la résilience des ménages et des communautés vulnérables en vue de soutenir durablement leur sécurité alimentaire et nutritionnelle. Comme recommandation, il est doc suggéré de « Mettre à profit la dynamisation des organes statutaires de

[3] PRODOC Stratégie Approche territoriale ; Note technique interne de l'approche territoriale dans le cadre du PRESA, juillet 2020.

SAN (au niveau communal, local et régional) pour envisager un mécanisme approprié d'implication des structures du DNSA de manière que leur renforcement soit reflété sur l'amélioration des résultats des composantes 2 et 3 ».

2.4. Groupes cibles

28. Les groupes cibles primaires du PRESA sont les populations vulnérables des communes d'intervention (femmes chefs de ménages démunies, les femmes enceintes ou allaitantes, les groupements de femmes et de jeunes, les chefs de ménages vulnérables, etc.). Ce sont les ménages pauvres en situation d'insécurité alimentaire conjoncturelle suite à un choc (mauvaise pluviométrie, inondation, prix élevés, malnutrition des femmes enceintes ou allaitantes d'enfants de moins de 2 ans, etc…) définis par le Cadre Harmonisé et ceux en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle structurelle. Le programme profitera indirectement à l'ensemble des populations des cercles ciblés.

29. Les bénéficiaires principaux des activités d'appui institutionnel sont les structures qui font partie du DNSA (CSA, SAP, OMA, OPAM, DPPAM et STF) et les collectivités territoriales (région, cercle et commune).

III. Pertinence et cohérence du programme

30. Plusieurs facteurs de nature diverse qui ont perturbé les activités socio-économiques avec dégradations des moyens d'existence, ont caractérisé le contexte dans lequel le PRESA a été mis en œuvre : (i) l'insécurité persistante et grandissante dans les zones d'interventions du programme ; (ii) la pandémie du COVID-19 ; (iii) les conflits intercommunautaires ; et (iv) les inondations. Face à cette situation et pour renforcer les capacités d'adaptation et de réponses des différents acteurs , le PRESA a développé et mis en œuvre une combinaison de stratégies mettant l'accent sur (i) les zones les plus vulnérables, (ii) l'implication de toutes les parties prenantes clés (Collectivités territoriales, autorités administratives et locales et communautaires à la base) ; (iii) l'analyse sociale du genre ; et (iv) la synergie d'action avec les autres partenaires. Ces dispositions ont été renforcées par la mise en œuvre un cadre d'analyse alimenté par les résultats : (i) d'une enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (ii) d'une enquête SMART et (iii) des enquêtes spécifiques sur la nutrition. Le programme a donc enregistré d'importants résultats dont les indicateurs clés ont comme suit de 2018 à 2021:
 - Nombre de personnes directement assistées de 22 800 personnes à 77 389 personnes ;
 - Nombre de femmes assistées de 13 680 femmes à 24 161 femmes ;
 - La réalisation de 45 micro-projets productifs/économique.

3.1. Pertinence vis-vis du contexte externe

31. La mise en œuvre du PRESA s'inscrit dans le cadre de la PolNSAN qui constitue le cadre unique de référence en matière d'orientation de l'ensemble des actions de promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays. Elle a pour vocation de favoriser une gestion cohérente des différentes politiques qui concourent à apporter des réponses d'atténuation aux couches les plus vulnérables aux chocs.

32. La mise en œuvre du PRESA s'inscrit aussi en complément du Programme de Renforcement de la Sécurité Alimentaire (PRORESA) financé par l'Union Européenne (UE).

3.2. Adéquation des modifications par rapport à la conception

33. **Arrangement institutionnel de mise en œuvre**. Deux difficultés majeures ont marqué la mise en œuvre du PRESA et ont nécessité des modifications par rapport à la conception. Il s'agit de la contrainte de limitation de la prise en charge sur son budget alloué du fonctionnement d'un personnel minimum, suite aux anomalies constatées dans l'exécution budgétaire et la mise en œuvre des activités. Ce personnel minimum, sans agent de service d'appui comprend : (i) au niveau national : un Coordinateur national, un Responsable administratif et financier (RAF), un conseiller « Genre-Nutrition » ; un Conseiller « Approche territoriale » et un assistant technique ; et (ii) au niveau régional : un coordinateur régional, un chef d'antenne pour chacun des 7 cercles du programme ; et un agent de suivi-évaluation pour chacune des 3 régions du programme (Kayes, Mopti et Tombouctou).

34. Dans le cadre de son intervention, les stratégies suivantes ont été adoptées par le Programme : (i) un ciblage géographique privilégiant les zones les plus vulnérables

(le Sahel Occidental, le centre et le nord du Pays) au sein desquelles sont ciblés de façons nominatives les ménages les plus vulnérables en relation avec les résultats du CH ; (ii) une approche territoriale basée sur l'implication des Collectivités territoriales, des autorités administratives et locales ainsi que les communautés à la base ; (iii) une démarche fondée sur l'analyse sociale du Genre qui privilégie les groupements féminins, les chefs de ménages femmes, les groupes sociaux défavorisés ; des réunions individuelles et de groupes sont ensuite tenues pour donner l'opportunité à ces groupements et femmes de choisir les actions à leur convenance); (iv) une synergie d'action recherchée avec les autres partenaires (Public-privé, complémentarité, les Services Techniques Déconcentrés de l'Etat (STDE) ; et (v) un respect des principes Humanitaires. Les résultats enregistrés par les différentes parties en termes de performances et de qualité (renforcement du dispositif de collecte et d'analyse des données au niveau communal, cadrage et harmonisation des modalités opérationnelles d'intervention couplées, l'appropriation des guides méthodologiques par les acteurs, ainsi que la redynamisation des cadres de concertation) participent de la pertinence de la mise en œuvre de ces stratégies.

IV. Dispositif institutionnel et organisationnel du PRESA

35. Le PRESA est le 1er programme d'appui au dispositif de sécurité alimentaire conçu par le CSA avec l'objectif de renforcer le DNSA dans toutes ses dimensions. Le programme s'inscrit dans un environnement législatif et réglementaire reposant essentiellement sur les décrets suivants :

- N° 99-298/PM-RM du 23 Septembre 1999 : Portant création des organes d'orientations et de suivi de l'Observatoire du Marché Agricole ;
- N°2017-0260 --/ P– RM du -13mars ---2017 : Cadre Institutionnel de la gestion de la sécurité alimentaire ;
- N° 2017-0284/P-RM du 27 mars 2017 Relatif au Secrétariat Technique et Financier du Dispositif National de Sécurité Alimentaire ;
- N° 2017-285/ P-RMdu27 mars 2017 : Relatif au Système d'Alerte Précoce ;
- N° 2017-0309 /P-RM du 05 avril 2017 : Relatif au Commissariat à la Sécurité Alimentaire ;
- N° 98-00011/AC-APCAM de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agricultures du Mali: Délibération portant création de l'Observatoire du Marché Agricole.
- N 2019-0573/P-RM du 29 juillet 2019 portant approbation du Document de Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle du Mali (PoLNSAN) et son plan d'action 2019-2028.

36. Accord de financement entre le République du Mali, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire et la Confédération Suisse en date du 20 octobre 2018, concernant le "Programme de Soutien au Dispositif National de Sécurité Alimentaire" (PRESA), Phase I.

37. Ce cadre législatif et réglementaire atteste de l'intégration institutionnelle dont bénéficie le PRESA au sein du CSA. Cette architecture institutionnelle est complétée et renforcée par des instances stratégiques et techniques à savoir le comité technique et le comité de pilotage. Ces instances regroupent l'ensemble des acteurs et partenaires impliqués dans la sécurité alimentaire et constituent des opportunités de partages, d'échanges et d'orientation du PRESA de façon participative et coordonnée.

38. Les partenaires institutionnels du PRESA sont : le CSA et les organes opérationnels du DNSA, les PTF, les Ministères sectoriels à travers essentiellement leurs démembrements, les STDE au niveau régional, local et communal, les Collectivités Territoriales (CT), les Comités SAN et les Comités d'orientation et de coordination des activités de développement, les ONG et les bénéficiaires.

39. Sur le plan opérationnel, la Coordination nationale est constituée d'un Coordinateur national assisté d'un(e) spécialiste/genre et nutrition, un(e) spécialiste en approche territoriale SAN, un gestionnaire administratif et financier, un Assistant technique International et le personnel d'appui (chauffeurs, secrétaire, planton, etc.). Cependant le personnel d'appui n'a pas pu être recruté.

40. Au niveau régional et local, la Coordination régionale est composée du Coordinateur régional, du chargé de suivi régional et de chefs d'antennes au niveau

cercle. Ces acteurs sont responsables de la mise en œuvre de la synergie et de la complémentarité des activités menées dans les régions concernées par tous les acteurs, y compris les partenaires privés.

41. Ce montage institutionnel et organisationnel est certes participatif car couvre l'ensemble du DNSA, mais sujet à des lourdeurs administratives qui engendrent des retards dans l'exécution des activités. Cette lourdeur a aussi des impacts sur la qualité managériale du Coordonnateur qui est obligé d'attendre toujours le CSA pour les moindre décisions et malgré la réalisation participative des étapes successives de consultation et planification participative avec les différents acteurs. Une possibilité d'alléger cette lourdeur est de soumettre l'exécution des activités à un système de revue postériori ou à priori. Il s'agit de définir un seuil permettent de détermine : (i) les activités pour lesquelles la décision peut être prise par le Coordinateur et qui sont soumises à une revue à postériori ; et (ii) les activités pour lesquelles la décision d'exécution va requérir l'avis préalable du CSA et du bailleur de fonds (revue priori).

V. Dispositif de suivi-évaluation du PRESA

42. L'objectif du suivi est de fournir des informations pendant la durée du projet, de sorte qu'on puisse opérer, si cela s'avère nécessaire, des ajustements et/ou des modifications. Toutefois, dans le cadre du PRESA le suivi a une dimension plus importante lorsqu'on considère le caractère novateur de ce programme qui appui le DNSA et qui se propose de générer des leçons sur cette question. En outre, l'analyse faite dans le ProDoc met en exergue les défis du CSA en matière de Suivi et Évaluation en occurrence des niveaux structurel et conjoncturel. Le ProDoc avait donc prévu une intervention du PRESA avec un autre partenaire l'UE (dans le cadre du PRORESA), à soutenir le CSA dans la construction d'un système de suivi évaluation efficient et de qualité.

43. Cette disposition a prévu uniquement des suivis des activités PRESA au niveau régional mais sans coordination des données du niveau national. En outre, la prévision concernant l'appui de l'UE au dispositif SNSE qui devrait intégrer directement les données régionales du PRESA, n'a pas vu le jour comme souhaité. Le vide ainsi crée au niveau national pendant ces années de mise en œuvre du programme est une insuffisance pour la coordination et l'analyse des données PRESA. La Coordination devant le dilemme, s'est vu obligé de ramener un des agents de suivi régionaux au niveau national. Cet agent reçoit les différents rapports des structures au niveau régional ainsi que les structures DNSA au niveau national. Il assure donc la mise en commun de ces informations et procède à l'analyse des résultats. Puisque chaque structure dispose de son propre système de suivi-évaluation, des efforts doivent être déployés pour mettre en place un système qui intègre l'ensemble des dispositifs qui sera piloté le SE au niveau national.

44. Un constat de la mission concerne la non coordination des activités de suivi au sein du DNSA, alors que ces structures sont complémentaires et concourent à l'atteinte d'un même objectif. Ces structures gèrent individuellement leur dispositif de suivi sans référence au reste du DNSA.

VI. Approches du PRESA

6.1. Gouvernance transversale

45. Elle est caractérisée par le développement des instances : Commission Mixte de Concertation (CMC) État /PTF du DNSA, Comité de pilotage, comité technique, qui coordonnent le niveau national sous l'animation du CSA.

46. Au niveau régional et local, l'administration et les services techniques impliqués dans la SAN, sont mis à contribution à travers les gouvernorats, les préfectures et sous-préfectures. La tenue des Comités SAN constitue le cadre approprié d'opérationnalisation des activités.

47. Au niveau de la commune et du village, les collectivités et les autorités villageoises interviennent à travers les comités communaux SAN et comités villageois de ciblage. A ces niveaux, interviennent les ONG par la sensibilisation afin d'accompagner le processus de déploiement des appuis DAG, TM, FEFA et actions de résilience. Au niveau communal, les ONG ont organisé des sessions locales de sensibilisation et de mobilisation au niveau communal et villageois pour préparer l'intervention et soutenir le ciblage. Elles ont accompagné la répartition des quotas sur l'ensemble des villages des différentes communes à travers les sessions de sensibilisation et mobilisation au niveau villageois (sensibilisation locale et redynamisation des Comités Villageois).

48. D'après les résultats des interviews menées sur le terrain, le processus est bien apprécié et permet d'asseoir le souci d'équité et de transparence dans les appuis. Selon les propos du Maire de Gomitradougou qui rejoint celui du premier adjoint au Maire de Dioumara Koussata **« cette approche permet la bonne distribution des appuis auprès des vulnérables ».**

49. Le ciblage nominatif réalisé par le comité villageois est validé par l'assemblée villageoise mais également par le comité communal en présence des autorités administratives et techniques locaux.

50. Toutefois, des difficultés sont notées par les acteurs et les partenaires du dispositif à savoir :

- la non disponibilités des informations sur la vulnérabilité réelle des villages, c'est-à-dire savoir quel village est plus vulnérable par rapport aux autres, la volonté des élus est de vouloir satisfaire l'ensemble des villages
- le dispositif se trouve dans une phase transitoire dans les cas des nouvelles régions créées et dont tous les actes administratifs ne sont pas encore en place. C'est le cas de la région de de Nioro du Sahel où le nouveau comité régional est mis en place mais cohabite avec celui de Kayes. Pour le cercle de Diéma, le statu-quo est observé car il n'existe pas pour le moment de textes officiels fixant sa nouvelle situation avec la région de Nioro du Sahel ;
- le dynamisme insufflé dans le dispositif régional est motivé par les fonds mis à la disposition des différents comités, en dehors de ces financements, les rencontres statutaires ne se tiennent pas à souhait. Il y a lieu de se demander si les responsables des différents niveaux apprécient les décrets. Un exemple donné sur le terrain se trouve être que les Préfets se font toujours remplacés par leur adjoint lors des rencontres des comités . Ce qui permet à priori d'assurer la continuité et le suivi des dispositions prises lors des comités ;

- il est noté une insuffisance budgétaires mais organisationnelle également, à part les appuis budgétaires du PRESA, aucun effort n'est constaté de la part des autorités administratives pour la réalisation des rencontres du dispositif ;
- une insuffisance des PDSEC dans la prise en compte de la SAN est notée, mais le programme n'a pas encore intervenu sur cet aspect, il est effectivement constaté que les PDSEC vise surtout la réalisation des infrastructures, cette tendance doit changer. Des dispositions appropriées doivent être prises pour conférer un rôle important aux collectivités et aux acteurs locaux pour plus d'implication, de responsabilisation et de renforcement de leurs capacités.

6.2. Equité du genre

51. L'application de l'équité dans les actions conjecturelles sur le terrain sont appréciables. Les quatre niveaux d'appuis à la vulnérabilité intègrent tous la dimension du genre. Au niveau du ciblage des bénéficiaires, les femmes chefs de ménages sont prioritaires. Quant à l'appui FEFA, il cible que les femmes et cette approche est bien appréciée sur le terrain. Les jeunes sont impliqués à travers les groupes sociaux défavorisés à différents niveaux : (i) redynamisation des cadres de concertation au niveau local et communautaire ; et (ii) surtout dans la réalisation des micro-projets. Les TM collectifs ont bénéficié à plus de 100 groupements/associations.

52. Fatoumata Diawara dans la commune de Diarra témoigne « les 22500fcfa m'ont permis de tenir pendant 2 mois environ, j'ai acheté des aliments dont je n'avais pas accès, j'ai également eu du savon pour les besoins de vaisselle ».

53. En plus des aspects pécuniaires, la période des appuis est bien appréciée par les femmes d'après Boundié Diawara bénéficiaire de DAG et TM ***« les anciens sont finis et les nouveaux sont attendus, nous les femmes nous sommes dans le besoin absolu en ce moment, surtout que mon mari est malade et ne tient qu'aux appuis des autres, qui en ce moment en manquent pour secourir les tiers ».***

54. Pour les transferts communautaires, les groupements de femmes ont bénéficié des fonds. 18 Associations/groupements ont été appuyés pour près de 265 000 f cfa par groupement. Les activités ainsi que les montants y afférents ont été déterminés à la suite de plusieurs types d'échanges organisés, en l'occurrence : (i) séance de travail avec les membres du Comité Communal de Ciblage, (ii) réunions d'informations et de sensibilisation des membres des Comités de plainte dans les villages ; et (iii) la tenue des assemblées villages de validation des listes des bénéficiaires. Le maraichage et le petit élevage sont les activités financées pour la plupart par ces fonds. Les effets et impacts se font déjà sentir à Diarra où le groupement a utilisé les fonds reçus pour connecter leur périmètre maraicher à un château d'eau du village. Ce qui les a permis de redynamiser la production et améliorer la nutrition des ménages concernés. Dans certains cas, les TMC ont permis de renforcer l'accès des villages aux vivres. C'est le cas de la commune de Diabigué où les bénéficiaires ont pu rendre disponible un magasin de vente des produits alimentaire.

6.3. Synergie d'action avec les autres partenaires de la SAN

55. Dans les régions d'intervention du PRESA, tous les acteurs impliqués dans la SAN sont identifiés et ont pris part aux différents niveaux de concertation du dispositif régional. Cette communication a été renforcée dans les communes en vue de non seulement favoriser le co-financement mais aussi d'éviter des doublons de bénéficiaires.

56. A Tombouctou, le PROSAR partage les mêmes cibles dans certaines communes du PRESA.

6.4. Intégration des questions environnementales et des changements climatiques

57. Les initiatives environnementales ont été très peu développées dans cette phase. L'approche recherchée est l'intégration systématique de la question environnementale et des changements climatiques dans le DNSA. L'intervention dans les zones du PRESA doit s'accompagner une stratégie d'intervention environnementale, cela se justifie aussi par la nature des activités faisant l'objet de renforcement de la résilience des populations notamment l'élevage qui utilise les maigres ressources naturelles. L'absence de stratégie environnementale court le risque d'exacerbation des conflits entre agriculteurs et éleveurs déjà bien présents dans ces zones.

VII. Analyse des résultats de la mise en œuvre des activités

58. Les informations relatives au cadre logique initial du Programme issu du PRODOC ensuite réactualisées dans les Plans d'Opération annuel, ont servi de base pour analyser les résultats atteints par composantes et par an.

59. Sur la période de 2018, 2019, 2020 et de 2021, et sur la base des programmations issues des Plans d'Opérations (PO) il ressort un taux d'exécution physique de 69.1%. Ce taux moyennement acceptable au regard du contexte particulière difficile, cache des variabilités annuelles. Les résultats issus de la réalisation de ces activités sont analysés ci-après et sont présentés dans le tableau 1.

60. Ce tableau présente l'évolution des taux d'atteinte par effet et par an ainsi que les taux d'exécution financière correspondants

7.1. Analyse d'ensemble des résultats

7.1.1. Composante 1

61. L'effet à court terme attendu de la mise en œuvre des activités de cette composante est relatif au renforcement des capacités opérationnelles, de planification, de gestion, de suivi de la mise en œuvre et de coordination du DNSA. A mi-parcours, le taux d'atteinte de cet effet a été relativement passable de 72.1%. Le taux exécution financière relatif à cet effet est de 67.0%. L'écart entre les deux taux relativement proche indique l'importance des efforts déployés pour améliorer l'efficience dans la gestion du programme

62. L'ensemble des structures du dispositif est unanime sur l'utilité du programme dans l'appui institutionnel.

63. Selon le SAP, *le PRESA est tombé à pic car son appui au SAP n'est pas à calculer »* propos du coordinateur du SAP. En effet, le PRESA aurait permis d'opérationnaliser l'étape de suivi de la campagne par la coordination et équipe

multidisciplinaire régionale. Un des rôles du SAP étant l'identification des vulnérables avec le ciblage géographique et nominatif des bénéficiaires, cette étape permet de valider les résultats de la campagne en les comparant avec ceux de l'équipe d'experts du niveau communal. A cet effet, le PRESA a engendré des impacts positifs sur l'amélioration de la qualité et la crédibilité des données du SAP. En outre, le renforcement de capacité sur le système expert, l'appui à l'élaboration du guide de ciblage et l'appui institutionnel ont permis au SAP d'améliorer la qualité de ses prestations sur le ciblage.

64. Grace à l'appui du PRESA donc, l'OMA est allé au-delà de sa zone d'intervention qui est renforcée de 11 marchés sur un total de 85 couverts au Mali. Ça veut dire que le PRESA a renforcé la capacité de suivi de l'OMA. Cet appui de l'OMA a permis : (i) d'améliorer la qualité des enquêtes ; (ii) de renforcer les prestations commerciales par la formation des enquêteurs sur le suivi des marchés et sur le suivi et le renforcement des capacités des producteurs sur les techniques de commercialisation. Ces renforcements de capacités ont porté principalement sur : (i) les modalités pratiques d'amélioration de la teneur et de la présentation des informations destinées aux agriculteurs ; (ii) préparation de prospectus et d'affiches susceptibles d'aider les agriculteurs à comprendre le fonctionnement des circuits de commercialisation ; (iii) la création de marchés de collecte pour favoriser la rencontre des producteurs et des commerçants ; et (iv) l' entretien et amélioration de l'état des pistes rurales.

65. En fait, le PRESA est le seul programme du CSA qui accompagne directement la mise en œuvre du plan de réponse, la diversification des récoltes avec un effet sur la réponse, le soutien à la nutrition et aux revenus des vulnérables notamment les femmes enceintes et les enfants. Selon le CSA, ce programme engendre un espoir de changement en faveur de l'autonomisation des ménages vulnérables à travers le renforcement du DNSA et la concertation avec les collectivités territoriales;

66. Cette composante a permis aussi : (i) la formation des acteurs et la préparation du processus de validation des résultats du CH-ENSAN au national et régional ; (ii) la tenue d'un atelier sur la version améliorée du modèle de mesure et d'analyse de l'indice de résilience-RIMA (Resilience Index Measurement and Analysis).

Difficultés et faiblesses

67. Certaines difficultés et faiblesses sont parues dans la mise en œuvre du programme et qui constituent des limites pour l'efficacité et la durabilité des résultats du PRESA à savoir :

- le retard pris lors du recrutement et du déploiement de l'équipe du programme ;
- Insuffisance (aucun personnel d'appui et de soutien n'a été recruté lors de cette première phase) et mobilité (démissions) des ressources humaines chargées de la mise en œuvre du programme ;
- le problème de mobilisation du budget de l'intervention d'urgence, du fait de la lourdeur des procédures de marchés publics ;
- l'insécurité dans les zones d'intervention du programme;
- le dispositif national de suivi évaluation du PRESA a été mis en place en retard;

- Insuffisance des ressources budgétaires attribuées aux structures du DNSA.

Suggestions et recommandations des structures du DNSA

- améliorer la contribution financière au SAP conjointement par l'Etat et la Coopération Suisse pour la réalisation des enquêtes ENSAN ;
- poursuivre la réflexion pour la mise mettre en place un système de suivi évaluation à travers l'élargissement du système de suivi-évaluation du PRESA aux structures appuyées ;
- augmenter les ressources de la composante I pour une meilleure prise en compte de certaines difficultés évoquées par les structures du DNSA. Appuyer l'OMA à étendre ses activités sur d'autres marchés entres autres;
- appuyer la stratégie post suivi de l'OMA après l'accès aux marchés (production, commercialisation, mise en marché) ;
- les rapports d'activités financées par le PRESA doivent faire ressortir non seulement le niveau d'exécution mais les effets directs induits

7.1.2. Composante 2

68. L'effet attendu de la mise en œuvre des activités de cette composante porte sur l'amélioration et le renforcement des moyens d'existence des ménages les plus vulnérables pour résister aux effets des chocs et catastrophes. Le taux d'atteinte de cet effet est de 70.8% contre un taux d'exécution financière 69.4%.

69. Quelques bonnes pratiques utilisées dans le processus ont été identifiées, et concernent : (i) la communication entre tous les acteurs impliqués dans l'intervention ; (ii) le renforcement de capacité par le PRESA des comités de ciblages et de plaintes sur leurs rôles et responsabilités ; (iii) l'intensification des activités d'informations/sensibilisations et de suivi des actions au niveau des communes et les villages ; (iv) l'accompagnement des autorités administratives et communales durant tout le processus ; et (v) la bonne organisation technique des activités par le CSA/PRESA, au niveau des différents comités.

70. D'autres acquis ont concerné : (i) la mise à jour de 2 guides méthodologiques pour le ciblage des bénéficiaires des DAG et des TM ; (ii) la tenue d'ateliers de cadrage et d'harmonisation des modalités opérationnelles d'interventions couplées, (iii) l'information et la sensibilisation des communautés sur les critères de ciblage, le mécanisme de plainte et de l'utilisation des ressources ; et (iv) la formation des membres des comités de ciblages villageois.

71. Plusieurs difficultés ont été rencontrées dans le processus, notamment : (i) lors du ciblage certains bénéficiaires sont recensés sans une pièce administrative ou sur la base de leur sobriquet ; (ii) les homonymes ne sont pas différenciés par d'autres appellations soit des numéros ou le nom des parents; (iii) l'insuffisance des quotas alloués par rapport au nombre de ménage vulnérable ; (iv) la difficulté pour les femmes en grossesse avancée ou les femmes allaitantes des bébés de quelques semaines de faire le déplacement sur les sites de distribution ; et (v) la dégradation de la situation sécuritaire dans les zones d'intervention.

72. Les recommandations proposées consistent à : (i) revoir la durée du contrat des ONG afin de les permettre de bien suivre les groupements financés ; (ii) renforcer la communication entre tous les acteurs du projet; (iii) augmenter les ressources

de la composante 2 pour prendre en compte les bénéficiaires identifiés par le CH dans les zones du programme; (iv) permettre aux chefs de ménages de récupérer les TM des femmes en grossesse avancée ou les femmes allaitants des bébés de quelques semaines, ou d'autres types de bénéficiaires en incapacité de déplacement sur le site de TM ; et (v) et tenir compte de la durée de la période de soudure au sahel et la taille des ménages en milieu rural.

7.1.3. Composante 3

73. L'effet attendu de la mise en œuvre des activités de cette composante 3 concerne le renforcement des capacités des structures décentralisées (locales) en charge de la gestion, la coordination et le suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelles. Le taux d'atteinte enregistré est de 64.5% contre un taux d'exécution financière de 53.1%. Il est important de noter ici les efforts déployés pour améliorer l'efficience dans la gestion du programme.

74. Les acquis enregistrés au titre de cette composante concernent, entre autres : (i) le renforcement des capacités opérationnelles des collectivités territoriales, des communautés, des STDE, des ONG partenaires et autres acteurs et intervenants de la SAN ; (ii) le financement des micro-projets économiques/productifs, environnementaux et banques de céréales ; et (iii) le lancement du processus de réalisation des projets d'envergure

75. La nécessité de développer des actions structurantes est bien apparue surtout en cas de déficits importants en matière de pluviométrie. Ceci peut être illustré par cet adage d'un chef de village « lorsqu'on passe la journée à porter un enfant et qu'on le jette le soir, il ne se rappellera que du dernier acte ». Il est important que le CSA mette l'accent plutôt sur des activités de maitrise de l'eau pour permettre à la population de gérer sa SAN.

Tableau 1. Analyse des résultats

Année	Rubrique	Effet 1,1: Capacités opérationnelles efficaces	Effet 2,1 : Moyens d'existences améliorés	Effet 3,1: Capacités des structures décentralisées renforcées	Ensemble
2018-2019	Exécution technique	51,7%	42,9%	21,4%	**38,7%**
	Exécution financière	22,7%	25,4%	0,0%	**24,0%**
2020	Exécution technique	68,0%	91,7%	76,9%	**78,9%**
	Exécution financière	91,5%	90,8%	73,1%	**85,1%**
2021	Exécution technique	96,6%	77,8%	95,2%	**89,9%**
	Exécution financière	87,0%	92,0%	86,3%	**88,4%**
Global	**Exécution technique**	**72,1%**	**70,8%**	**64,5%**	**69,1%**
	Exécution financière	**67,0%**	**69,4%**	**53,1%**	**65,9%**

Source : Synthétisé à partir des résultats des tableaux 2,3 et 4

7.2. Analyse par an des résultats

7.2.1. Un démarrage plutôt difficile en 2018-2019

76. De l'analyse des données relatives à cette période, il se dégage un taux d'exécution des activités assez appréciable de 72.1% malgré les effets d'un contexte socio-économique difficile. Ce niveau de performance est examiné ci-après effet par effet pour chaque composante.

Composante 1: Appui institutionnel au DNSA

77. Afin d'atteindre l'Effet 1.1, 29 activités avaient été programmées au titre de 2019 sur lesquelles 15 ont été exécutées, soit un taux d'exécution de 51.7%. Ce qui suggère que les capacités opérationnelles, de planification, de gestion et de coordination du DNSA pour répondre de façon efficace aux besoins des populations vulnérables, sont faiblement renforcées.

78. Les activités entièrement réalisées ont concernées pratiquement celles relatives au recrutement, à la formation et au fonctionnement de l'équipe du programme. Ces résultats ont permis de jeter les bases pour le démarrage de la mise en œuvre des activités.

79. Les études de références ainsi que l'organisation d'ateliers pour harmoniser les approches et outils constituent celles qui ont été reportées en 2020. Ceci dénote des insuffisances dans la planification des activités au regard de la capacité réelle d'exécution du programme.

80. Les activités dont la réalisation n'était pas complète concernent surtout une partie du plan de formation de l'équipe du programme, une partie de l'appui du fonctionnement institutionnel divers du CSA et le Plan de convergence volet sécurité alimentaire et nutritionnelle.

81. Le PRESA a mis en place un système de suivi-évaluation devant être intégré à celui du DNSA qui est mis en œuvre grâce au PRORESA. De plus, une base de données pour les besoins spécifiques du PRESA et plus largement du Plan National de Réponse qui est exécuté chaque année par le DNSA, sous la supervision générale du CSA. Le PRESA a développé un outil de synthèse du progrès des PO du programme comportant : (i) un plan d'Opération par an des activités par région ; et (ii) une fiche de suivi du progrès des Effets liés à la mise en œuvre des activités des différentes du PRESA. Il s'agit maintenant d'intégrer de façon cohérente le Système de suivi-évaluation du PRESA avec l'Outil « SAN-ANALYST » développé dans le cadre du PRORESA.

82. Une concertation plus renforcée avec les PTF (notamment GIZ) permettra de mieux opérationnaliser ce système d'envisager une mise à l'échelle plus importante et plus complète.

83. Un taux de 22.7% d'exécution financière pour cet Effet 1.1 indique un besoin d'efforts à faire pour le rapprocher beaucoup plus au taux d'exécution technique (52%).

Composante 2 : Prévention et gestion des crises alimentaires

84. Cette composante s'articule autour des extrants relatifs : (i) aux mécanismes opérationnels de prévention et de gestion des risques et aléas (Extrant 2.1) ; (ii) au soutien des ménages les plus vulnérables en vue d'améliorer leur sécurité

alimentaire et nutritionnelle (Extrant 2.2) ; et (iii) au renforcement des moyens d'existence des populations vulnérables (Extrant 2.3).

85. Les activités planifiées au titre de l'Effet 2.1 étaient au nombre de 28 activités sur lesquelles 12 activités ont été réalisées.

86. Ainsi, il ressort que les moyens d'existence des ménages les plus vulnérables pour résister aux effets des chocs et catastrophes, ont atteint un taux de 42.9%. Le taux d'exécution financière est de 25.4%.

Composante 3 : Relèvement et Résilience des populations vulnérables

87. Les extrants relatifs à cette comporte concernent : (i) l'appui aux organes décentralisés du DNSA (Extrant 3.1) ; et (ii) la mise en place d'activités de résilience (Extrant 3.2).

88. 14 activités ont été planifiées au titre de l'Effet 3.1. Seulement 3 de ces activités ont été réalisées ne donnant qu'un taux d'exécution physique de 21.4%.

89. Les informations disponibles indiquent qu'aucune réalisation financière n'a été faite sur les extrants de cette composante 3.

90. Ainsi, pour l'ensemble des Effets 1.1 ; Effet 2.1 et Effet 3.1 le taux d'atteinte des résultats n'est que de 38.7% pour un taux d'exécution financière de 24.0%. Le tableau 2 donne la synthèse de l'analyse des différents résultats au titre de 2018-2019.

Tableau 2- Synthèse de l'analyse des résultats de 2018-2019[4]

	NAP	NAREC	NANR	TAEF
2018_2019				
Composante 1: Appui institutionnel au DNSA				
Effet 1,1: Court terme : Les capacités opérationnelles, de planification, de gestion, de suivi de la mise en œuvre et de coordination du DNSA	**29**	**15**	**14**	**51,7%**
Gestion financière -Comp 1	**2 992 735 611**	**678 246 362**	**2 314 489 249**	**22,7%**
Composante 2: Prévention et gestion des vivres alimentaires				
Effet 2,1: Court terme: Les moyens d'existence des ménages les plus vulnérables sont amélioré/renforcés pour résister aux effets des chocs et catastrophes	**28**	**12**	**16**	**42,9%**
Gestion financière -Comp 2	**1 019 438 500**	**258 940 500**	**760 498 000**	**25,4%**
Composante 3: Relèvement et Résilience des populations vulnérables				
Effet 3: Court terme: Les capacités des structures décentralisées (locales) en charge de la gestion, la coordination et le suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dont renforcées	**14**	**3**	**11**	**21,4%**
Gestion financière-Comp 3-Monitoring et backstopping	**952 000 000**	**0**	**952 000 000**	**0,0%**
Ensemble Comp-PRESA-2018-2019	**71**	**30**	**41**	**42,3%**
Gestion financière-PRESA-2018-2019	**4 964 174 111**	**937 186 862**	**4 026 987 249**	**18,9%**

[4] Rapport d'activités 2019 du PRESA, février 2020 ; Rapport financier PRESA 2018-2019

Principaux résultats sur les Transferts Monétaires dans la Commune de Kola[5]

91. En termes de TM d'importants résultats ont été atteints comme cela est illustré par l'appui apporté à la Commune de Kola.

92. Le nombre de bénéficiaires des TM se répartit comme suit : (i) TM DAG : 10 ménages ; (ii) TM Nutrition : 60 FEFA ; (iii) TM Moyen d'existence : 10 ménages ; et (iv) Groupement Collectif-Moyen d'existence : 18 groupements collectifs.

93. La collaboration entre et la Mairie a permis de renforcer la crédibilité des actions du PRESA auprès des populations bénéficiaires, en témoigne la réalisation sans difficultés majeurs du ciblage dans tous les villages.

94. Un élément important à noter concerne l'engagement et la disponibilité des autorités municipales de Kola à mobiliser toutes les structures en place au niveau de la Mairie pour accompagner les activités du projet.

95. Plusieurs types d'échanges ont été organisés et qui ont facilité l'atteinte des résultats escomptés, notamment : (i) Séance de travail avec les membres du Comité Communal de Ciblage ; (ii) Réunions d'information de sensibilisation des membres des Comités de plainte dans les villages ; (iii) Tenue des assemblées villageoises de validation des listes des bénéficiaires TM DAG, FEFA, Association et Groupements par le Comité Communal de Ciblage.

96. Les résultats atteints ont porté sur un montant de 6 750 000 F CFA réparti comme suit : (i) 10 TM DAG avec 30 000 F CFA par ménage pour un total de 300 000 F CFA ; (ii) 10 TM ME avec 60 000 F CFA par ménage pour un total de 600 000 F CFA ; (iii) 60 TM Nut FEFA avec 18 000 F CFA par femme pour un total de 1 080 000 F CFA ; et (iv) 18 Association/Groupements avec 265 000 F CFA par Groupement pour un total de 4 770 000 F CFA.

97. L'utilisation de ces TM a permis de : (i) d'établir une liste consensuelle des bénéficiaires des TM (10 ménage DAG ; 60 FEFA et 18 Associations/Groupements) ; et (ii) d'effectuer les paiements convenus. Il est important de noter que pour contribuer au renforcement de la cohésion entre les populations de la commune, la Mairie a sur son fonds propre, pris en compte et hameau de Diagada (qui était dans le processus d'être érigé en village autonome) pour un montant de 728 000 F CFA concernant 1 Chef de ménage (30 000 F CFA de TM DAG et 60 000 FCA d'AGR) ; 2 FEFA ménages et 4 FEFA hors ménages pour 18 000 F CFA chacune ; et 2 Associations/Groupements.

98. Les objets évoqués pour l'utilisation des TM ont concernés surtout : (i) l'élevage des ovins/caprins par les Chefs de ménage ; (ii) les activités de vente, d'achat et de stockage de céréales ainsi que le maraîchage par les associations/groupements ; et (iii) l'achat et la consommation des fruits ; des légumes, des œufs, de poisson, de viande, de lait et feuilles vertes par les FEFA.

99. Des témoignages de femmes enceintes à Kle Sokoro et Kola Sokoro sont rapportés sur l'amélioration de leur alimentation, le gain de poids et d'énergie de leurs enfants.

[5] Rapports de suivi TM-ACOD, Nov 2019

7.2.2. Une avancée significative dans l'atteinte des résultats en 2020

100. En tirant l'expérience de 2019, la planification au titre de 2020 a porté sur près de 62 activités sur lesquelles 49 activités ont été entièrement exécutées ou étaient en cours d'exécution. Ce qui donne un taux appréciable d'exécution physique des activités de 79.0%. Le taux d'exécution financière a été de 87.5% Ces niveaux de performance sont examinés ci-après effet par effet pour chaque composante.

Composante 1: Appui institutionnel au DNSA

101. La planification de l'Effet 1.1 au titre de 2020 a porté sur 25 activités sur lesquelles 17 activités ont été exécutées, soit un taux d'atteinte de 68.0%. Le taux d'exécution financière enregistré est de 91.5%.

Composante 2 : Prévention et gestion des crises alimentaires

102. Cette composante s'articule autour des extrants relatifs : (i) aux mécanismes opérationnels de prévention et de gestion des risques et aléas (Extrant 2.1) ; (ii) au soutien des ménages les plus vulnérables en vue d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle (Extrant 2.2) ; et (iii) au renforcement des moyens d'existence des populations vulnérables (Extrant 2.3).

103. La planification des activités concernant les moyens d'existence des ménages les plus vulnérables pour résister aux effets des chocs et catastrophes, a porté sur 24 activités sur lesquelles 22 activités ont été réalisées, soit un taux très appréciable de 91.7%. Le taux d'exécution financière est de 90.8%, ce qui dénote d'une véritable amélioration de l'efficience dans ce domaine.

Composante 3 : Relèvement et Résilience des populations vulnérables

104. 13 activités ont été planifiées au titre de l'Effet 2.1., sur lesquelles 10 activités ont été exécutées, soit un taux d'exécution physique de 76.9%. Le taux d'exécution financière a été de 73.1%.

105. Le tableau 3 donne la synthèse de l'analyse des différents résultats au titre de 2020.

Tableau 3- Synthèse de l'analyse des résultats de 2020[6]

	NAP	NAREC	NANR	TAEF
2020				
Composante 1: Appui institutionnel au DNSA				
Effet 1,1: Court terme : Les capacités opérationnelles, de planification, de gestion, de suivi de la mise en œuvre et de coordination du DNSA sont efficaces	**25**	**17**	**8**	**68,0%**
Gestion financière-Comp 1	**109 500 000**	**100 192 200**	**9 307 800**	**91,5%**
Composante 2: Prévention et gestion des vivres alimentaires				
Effet 2,1: Court terme: Les moyens d'existence des ménages les plus vulnérables sont amélioré/renforcés pour résister aux effets des chocs et catastrophes	**24**	**22**	**2**	**91,7%**
Gestion financière-Comp 2	**130 380 000**	**118 399 880**	**11 980 120**	**90,8%**
Composante 3: Relèvement et Résilience des populations vulnérables				
Effet 3: Court terme: Les capacités des structures décentralisées(locales) en charge de la gestion, la coordination et le suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dont renforcées	**13**	**10**	**2**	**76,9%**
Gestion financière-Comp 3	**199 488 000**	**145 836 075**	**53 651 925**	**73,1%**
Esnsemble-Comp-PRESA-2020	**62**	**49**	**13**	**79,0%**
Coordination-mise en œuvre et fonctionnement	**355 000 000**	**330 807 818**	**24 192 182**	**93,2%**
Gestion financière-PRESA 2020	**794 368 000**	**695 235 973**	**99 132 027**	**87,5%**

[6] Rapport d'Exécution Technique 2020 du PRESA, décembre 2020 ; Rapport financier du PRESA janvier à décembre 2020

Principaux résultats sur les Transferts Monétaires de Dianguirdé, Gomitradougou et Dioumara dans le Cercle de Diéma [7]

106. Dans les communes citées, près de 97 sessions d'informations et de sensibilisation au niveau villageois, ont été organisées et a concerné 3207 personnes (1491 femmes et 1716 hommes).

107. Le nombre des bénéficiaires par type d'appui TM se présente comme suit par Commune : (i) Dianguiré : 75 TM AA ; 75 TM ME, 75 FEFA, et 11 TM Collectifs ; (ii) Gomitradougou : 75 TM AA ; 75 TM ME, 75 FEFA, et 6 TM Collectifs, et (iii) 101TM AA ; 101TM ME, 101 FEFA, et 101 TM Collectifs.

108. Ainsi, la répartition d'ensemble se présente comme suit : (i) 221 TM AA ; (ii) 221 TM ME ; et (iii) 221 FEFA dont 80 femmes; et (iv) 118 TM Collectifs dont 32 groupements féminins (15 groupements féminins à Dioumara, 6 groupements féminins à Gomitradougou, et 11 groupements féminins à Dioumara.

109. Le montant ainsi que le niveau d'exécution des différents types de transfert monétaires se présentent de la manière suivante : (i) TM AA : 6 630 000 F CFA (100%) ; (ii) TM FEFA : 4 972 000 F CFA (100%) ; (iii) TM ME ménage : 11 050 000 F CFA (100 %) ; TM ME Groupements : 9 600 000 F CFA (100%).

110. Les principales activités pratiquées par les bénéficiaires sont les suivantes (i) Dioumara : élevage (72%), maraîchage (14%), et commercialisation (14%) ; (ii) Gomitradougou : élevage (100%) du fait de l'accès difficile à l'eau pour le maraîchage ; et (iii) Dianguirdé : maraîchage (91%) contre élevage (9%).

111. Les contraintes et difficultés signalées ont principalement trait à : (i) la courte durée du contrat des agents des ONG pour suivre et évaluer les différentes activités ; (ii) l'insuffisance de la subvention mise à disposition pour faire aux besoins des AGR.

112. Quelques points forts sont relatifs à : (i) la communication qui a beaucoup contribué à mobiliser les bénéficiaires ; et (ii) la bonne collaboration entre les parties prenantes (ONG, élus communaux, comités de distribution et de plainte) a favorisé le bon déroulement des opérations.

113. D'importants acquis et impacts ont été notés parmi lesquels : (i) la disponibilité des céréales pendant la période de soudure ; (ii) l'amélioration de l'état nutritionnel des femmes et des enfants vulnérables ; (iii) l'amélioration de la cohésion sociale grâce à l'exploitation collective des AGR ; (iv) le renforcement de la résilience des populations par l'augmentation et la diversification des revenues ; (v) le renforcement de l'autonomisation des femmes ; (vi) l'amélioration de la vie associative grâce à l'appui en organisation et structuration (les Associations et groupements ont été appuyés pour la recherche de leurs récépissés); et (vii) le renforcement de la capacité des populations en matière de sécurité alimentaire.

114. Ces acquis restent très fragiles car l'agriculture et l'élevage dans leurs ensembles restent tributaire des aléas climatiques. Ces groupements doivent être soutenus pendant quelques années pour les permettre d'avoir une base solide.

115. Parmi, les enseignements tirés il y a entre autres : (i) le renforcement de la cohésion sociale et le vivre ensemble par travail en groupe ; et (ii) l'amélioration

[7] Rapport d'activités ADG –DIEMA 2021

de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le renforcement de la résilience des communautés bénéficiaires par les AGR.

116. Comme orientations futures, les points suivants méritent d'être notés : (i) le ciblage des bénéficiaires et la distribution des TM couplée à la DAG permettent d'assurer plus d'efficacité dans l'atteinte des résultats. En effet, le couplage DAG/TM permet au ménage de disposer de la ration complète au même moment, lui évitant ainsi d'être obligé de revendre une partie de l'aide reçue sous forme de produits alimentaires par exemple ; (ii) l'acquisition de cartes appropriées par les bénéficiaires pour mieux les identifier lors des opérations de paiement ; et (iii) l'utilisation de pièces d'identités (carte d'identité, carte Nina, carnet de famille) pour effectuer le ciblage des bénéficiaires

7.2.3. Une meilleure consolidation des résultats en 2021 pour une amorce vers la phase II

117. Près de 86 activités ont été planifiées au titre de 2021 sur lesquelles 76 activités ont été entièrement exécutées. Ce qui donne un taux appréciable d'exécution physique des activités de 88.4%. Le taux d'exécution financière correspondant est de 86.3%. Ces niveaux de performance sont examinés ci-après effet par effet pour chaque composante.

Composante 1: Appui institutionnel au DNSA

118. Le plan d'exécution de l'Effet 1.1 a porté sur 29 activités sur lesquelles 28 activités ont été exécutées donnant ainsi un taux d'exécution physique de 96.6%. Le taux d'exécution financière correspondant est 87%.

Composante 2 : Prévention et gestion des crises alimentaires

119. Cette composante s'articule autour des extrants relatifs : (i) aux mécanismes opérationnels de prévention et de gestion des risques et aléas (Extrant 2.1) ; (ii) au soutien des ménages les plus vulnérables en vue d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle (Extrant 2.2) ; et (iii) au renforcement des moyens d'existence des populations vulnérables (Extrant 2.3).

120. La planification des activités de l'Effet 2.1 a porté sur 36 activités sur lesquelles 28 activités ont été réalisées, soit un taux d'exécution physique de 77.8%. Le taux d'exécution financière correspondant est de 92.0%.

Composante 3 : Relèvement et Résilience des populations vulnérables

121. Les extrants relatifs à cette composante concernent : (i) l'appui aux organes décentralisés du DNSA (Extrant 3.1) ; et (ii) la mise en place d'activités de résilience (Extrant 3.2).

122. La planification de l'Effet 3.1. a porté sur 21 activités sur lesquelles 20 activités ont été réalisées, soit un taux physique d'exécution de 95.2%. Le taux d'exécution financière correspondant est de 68.5%. Le tableau 4 donne la synthèse de l'analyse des différents résultats au titre de 2021.

Tableau 4- Synthèse de l'analyse des résultats de 2021[8]

	NAP	NAREC	NANR	TAEF
2021				
Composante 1: Appui institutionnel au DNSA				
Effet1,1: Les capacités opérationnelles , de planification, de gestion, de suivi de la mise en œuvre et de coordination du DNSA sont efficaces	**29**	**28**	**1**	**96,6%**
Gestion financière-Comp 1	**118 707 800**	**103 259 840**	**15 447 960**	**87,0%**
Composante 2: Prévention et gestion des vivres alimentaires				
Effet 2,1: Court terme: Les moyens d'existence des ménages les plus vulnérables sont amélioré/renforcés pour résister aux effets des chocs et catastrophes	**36**	**28**	**8**	**77,8%**
Gestion financière-Comp 2	**382 890 720**	**352 209 120**	**30 681 600**	**92,0%**
Composante 3: Relèvement et Résilience des populations vulnérables				
Effet 3: Court terme: Les capacités des structures décentralisées (locales) en charge de la gestion, la coordination et le suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont renforcées	**21**	**20**	**1**	**95,2%**
Gestion financière-Comp 3	**290 431 925**	**198 815 721**	**91 616 204**	**68,5%**
Ensemble Comp-PRESA-2021	**86**	**76**	**10**	**88,4%**
Coordination-mise en œuvre et fonctionnement	**356 635 640**	**336 767 903**	**19 867 737**	**94,4%**
Gestion financière-PRESA 2021	**1 148 666 085**	**991 052 584**	**157 613 501**	**86,3%**

NB: Nombre d'activités planifiées (NAP); Nombre d'activités réalisées ou en cours (NRAEC); Nombre d'activités non réalisées (NANR); Taux d'atteinte de l'Effet (TEAF)

[8] Rapport technique annuel 2021 du PRESA; Synthèse de Progrès PO PRESA 2021 ; Rapport financier 2021

VIII. Conclusions et recommandations

123. D'une manière générale, les différentes parties prenantes de la mise en œuvre du programme (ainsi que les bénéficiaires) ont reconnu sa pertinence aux regards non seulement des besoins de renforcement de capacités pour les structures du DNSA et autres partenaires d'exécution mais aussi les Collectivités et les populations bénéficiaires.

124. Au démarrage, le programme a connu quelques difficultés liées surtout au retard pris dans la mise en place de l'équipe de projet, d'un manuel de procédures administratives et comptables appropriées permettant d'accélérer la mise à disposition des ressources financières pour l'exécution à temps des activités planifiées.

125. Au fil du temps, des solutions ont pu être apportées et d'importants résultats ont été atteints et concernent entres autres : (i) l'augmentation et l'appui au suivi des marchés de l'OMA, le renforcement du dispositif de collecte de données du système Expert, la contribution au financement de l'ENSAN, et le financement du renforcement opérationnel des structures du DNSA ; (ii) la mise à jour des guides méthodologiques pour le ciblage des bénéficiaires des DAG et TM ainsi que la formation et l'information des communautés sur les critères de ciblage, le mécanisme d'identification, d'inclusion, d'exclusion, de l'utilisation des ressources et de commission de plaintes ; et (iii) le renforcement des capacités des collectivités, des communautés des STDE, des ONG partenaires, des acteurs et autres intervenants de la SAN, la redynamisation des cadres de concertation (Comités SAN) aux niveaux régional, local et communal, ainsi que le financement des micro-projets économiques, productifs et environnementaux.

126. Les niveaux d'atteinte appréciables des 3 Effets analysés, de par leur pertinence et adéquation avec les besoins et réalisés des parties prenantes, militent en faveur de la poursuite et du renforcement des activités des 3 composantes du programme.

127. **Les recommandations suivantes sont proposées au titre de l'étape II du PRESA :**

8.1. Dispositif institutionnel et organisationnel du PRESA

128. Plus d'ouverture de management à la coordination du projet. Des outils de suivis pourront être développés pour permettre au CSA de suivre efficacement la mise en œuvre du PRESA. Cette flexibilité à l'avantage d'intégrer les différentes situations auxquelles le projet est confronté notamment les contextes d'urgence qui sont à traiter afin d'atteindre les objectifs fixés.

129. Elargir la gamme d'activités à couvrir et à financer pour faire bénéficier une large proportion des populations vulnérables dans les régions concernées, à travers des appuis aux Comités SAN depuis le niveau commune jusqu'au niveau régional Il s'agira d'appuyer la tenue des réunions statutaires, de financer les concertations régionales ; et de mettre à jour les bases de données.

8.2. Dispositif de suivi-évaluation du PRESA

130. Renforcer le volet suivi évaluation en personnel et en outil technique/ logiciel adapté pour la collecte et l'analyse des données.

131. Accompagner en outils performants de communication, en logiciel et renforcer la capacité du DNSA à asseoir un dispositif de suivi transversal et coordonné.
132. Renforcer les systèmes de suivi-évaluation des structures du DNSA dans l'opérationnalisation de l'architecture générale du système de suivi-évaluation du DNSA développée dans le cadre du PRORESA.
133. Poursuivre le renforcement de capacité des structures du DNSA impliquées dans le Système Expert pour : (i) une meilleure participation à l'analyse des données collectées ; et (ii) une pleine utilisation des résultats finaux.
134. Appuyer la réalisation d'études spécifiques pour mieux cerner les résultats auprès des bénéficiaires ultimes.
135. Renforcer le suivi des marchés agricoles : permettre l'extension sur d'autres marchés notamment pour mieux couvrir les besoins d'échantillons (200 marchés selon une étude de l'Union Européenne) ; appuyer la stratégie post suivi de l'OMA après l'accès aux marchés (production, commercialisation, mise en marché) ; appuyer un système de suivi des stocks auprès des paysans dans les zones PRESA ; et renforcer les financements pour prendre en compte les impacts et effets.
136. A l'issue de cette évaluation plusieurs points saillants se sont dégagés et sont d'une importance capitale. Il s'agit entre autres des points suivants.
137. Une meilleure implication des autorités déconcentrées et des collectivités territoriales grâce à la dynamisation des cadres de concertation.
138. Le renforcement de capacités des ONG nationales partenaires d'exécution dans la zone du PRESA a permis d'améliorer leur performance et d'harmoniser le rapportage.
139. Une seule ONG est souhaitable pour le couplage DAG/TM dans une même localité ;
140. Le renforcement de capacité des acteurs et intervenants est un bon mécanisme de responsabilisation.
141. L'opérationnalisation des organes déconcentrés et décentralisés du cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire reste une nécessité pour assurer plus adéquatement l'efficacité des interventions et de suivi-évaluation ;
142. L'appui conseil et l'accompagnement est nécessaire pour les activités de résilience.
143. Le renforcement des capacités des membres des comités de ciblage villageois ;
144. La collaboration entre les STDE et les autres acteurs de la SAN a permis une meilleure synergie d'action.
145. Une meilleure implication des autorités déconcentrées et des collectivités territoriales grâce à la dynamisation des organes statutaires de la SAN.
146. Une synergie d'action entre le Programme avec les ONG, Projet/Programme intervenant sur le terrain dans le domaine de la SAN.
147. L'action conjointe CSA-PRESA a permis d'améliorer l'efficience des interventions de réponses, même si des efforts restent à faire pour améliorer le ciblage nominatif des bénéficiaires ainsi que la coordination des interventions du CSA et du Programme.

148. Un mécanisme de responsabilisation a été possible grâce au renforcement de capacités des acteurs, des ONG nationales partenaires d'exécution et autres intervenants. Ce qui a permis d'améliorer leur performance et d'harmoniser le rapportage.

8.3. Perspectives envisagées au titre de la Phase II du programme

149. Diffusion des textes de la PolNSAN et organisation des séances de compréhension sur le DNSA ;
150. Poursuivre la dynamisation des fora régionaux sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
151. Porter le programme à une échelle géographique plus importante ;
152. Renforcer davantage la composante « Appui à la résilience » ;
153. Développer des appuis en faveurs des Agro-éleveurs à travers la réalisation d'aménagements et d'infrastructures pastorales ;
154. Renforcer le volet nutrition à travers l'éducation nutritionnelle ainsi que la valorisation des productions locales.

Annexes

Annexe 1. Termes de référence relatifs l'évaluation à mi-parcours de la phase I du PRESA-mai 2021.

Annexe 2. Note méthodologique cadre et outils de collecte de données.

Annexe 3. Compte rendu-réunion virtuelle avec Coopération Suisse.

Annexe 4. Liste des documents consultés

Annexe 5. Liste des personnes rencontrées

Annexe 1. Termes de référence relatifs l'évaluation à mi-parcours de la phase I du PRESA-mai 2021.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE

PROGRAMME DE SOUTIEN AU DISPOSITIF NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE (PRESA)

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

TERMES DE RÉFÉRENCE RELATIF A L'EVALUATION A MI-PARCOURS DE LA PREMIERE PHASE DU PRESA

Mai 2021

Contexte

Dans ses différents documents politiques (CREDD, PNISA, PolNSAN), le Gouvernement du Mali accorde une place centrale à la sécurité alimentaire et nutritionnelle afin de garantir à tous l'accès à une nourriture suffisante et de qualité, condition indispensable de l'équité sociale, de la stabilité de la population et du développèrent humain et économique du pays. La production agricole nationale permet globalement de faire face aux besoins céréaliers en années normales et la mise en œuvre annuelle d'un plan de réponses aux risques et calamités a contribué à l'amélioration de la situation alimentaire dans le pays. Cependant, le Mali reste confronté à une insécurité alimentaire et nutritionnelle plus ou moins grave selon les zones et les années. En effet, selon les Résultats du Cadre Harmonisé de novembre 2020, sur la situation projetée (juin à août 2021 : Près de 958 000 personnes soit 4.5% de la population auront besoin d'appui d'urgence en 2021(phase 3 à 5 de l'insécurité alimentaire). Le nombre de personnes se trouvant dans la phase 2 est de 3 793 414 personnes soit environ 18% de la population du pays.

De plus, il y a une crise nutritionnelle y compris dans les zones de production agricole excédentaire qui requiert le traitement et la prévention de la malnutrition sous toutes ses formes à travers une alimentation saine. La crise sécuritaire a également engendré des déplacements de populations ainsi que la dégradation des moyens d'existence des populations ce qui limite les capacités des ménages à satisfaire leurs besoins alimentaires et non alimentaires aggravant de ce fait leur vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Enfin, la pandémie de Covid 19, a également engendré une crise sanitaire nationale et a fragilisé la situation alimentaire et nutritionnelle des populations, mais aussi la capacité des différents intervenants se trouve affectée dans leur potentiel. L'analyse des résultats des enquêtes des dernières années montre une claire dégradation dans l'ensemble des milieux sociaux. C'est pour faire face à cette situation que le Gouvernement du Mali et ses Partenaires Techniques et Financiers ont entamé, depuis 2015, des reformes du Dispositif National de Sécurité Alimentaire (DNSA) afin qu'il puisse s'adapter aux nouvelles dimensions de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN) et mieux jouer son rôle de coordination, de prévention et de gestion des crises.

Plus particulièrement, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des couches les plus vulnérables et participer à leur relèvement, grâce à un Dispositif National de Sécurité Alimentaire (DNSA) efficace dans la prévention, l'alerte précoce et la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles, le Mali et la Coopération suisse ont mis en place le Programme de Soutien au Dispositif National de Sécurité Alimentaire (PRESA).

La phase I du Programme, potentiellement renouvelable après l'évaluation de la première étape, porte sur 04 ans (2018-2022) pour un financement global de 5 200 000 Francs Suisse, soit environ 3 080 000 000 FCFA. Il combine les budgets et les instruments de l'aide humanitaire et de l'aide au développement de la Coopération suisse et une contribution budgétaire spécial d'Investissement (BSI) du Mali.

Le Programme est bâti autour de trois composantes principales à savoir :

Composante 1 : Appui institutionnel au DNSA

Composante 2 : Prévention et gestion des crises alimentaires

Composante 3 : Relèvement et Résilience des populations vulnérables

Il ressort de ce programme, 3 effets et 8 résultats.

Les effets (outcomes) visés par le programme sont :

Effet 1. : Le DNSA renforce ses capacités opérationnelles, de planification, de gestion et de coordination pour répondre de façon efficace aux besoins des populations vulnérables (y inclus les plus démunies, telles que les femmes et les jeunes) afin de faciliter leur accès à une alimentation saine et adéquate ;

Effet 2. : En cas de choc et de catastrophe, les ménages les plus vulnérables assurent et améliorent leurs moyens d'existence et leur sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce aux interventions ciblées et coordonnées des structures du Dispositif.

Effet 3 : Au moins 1'250'000 personnes des zones ciblées renforcent leur résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'amélioration de leurs conditions de vie. Les produits (outputs) visés par le programme sont :

Extrant 1.1 : Les capacités organisationnelles et techniques des structures du DNSA sont renforcées.

Extrant 1.2: Le DNSA a développé des stratégies d'identification des populations vulnérables et de leurs besoins.

Extrant 1.3 : Un système d'information du Dispositif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle est mis en place et opérationnel

Extrant 2.1 : Les Mécanismes opérationnels de prévention et de gestion des risques et aléas sont renforcés

Extrant 2.2. Au moins 100'000 ménages vulnérables de la zone d'intervention reçoivent un soutien en vue d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle

Extrant 2.3 : Les moyens d'existence des populations vulnérables sont renforcés

Extrant 3.1: Les capacités des structures décentralisées en charge de la gestion, la coordination et le suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont renforcées

Extrant 3.2: Les systèmes alimentaires locaux et les interventions rapides de relèvement pour la résilience des populations vulnérables sont renforcés.

Les zones d'intervention :
Le programme est exécuté dans 4 régions, 7 cercles et 11 communes. Il s'agit de :

- **Région de Kayes**, cercle de Diéma (communes de Dioumara, Koussata, Gomitradougou, et Dianguirdé), cercle de Nioro du Sahel (communes de Diarrah, Diabigué et Baniéré- Koré), soit 6 communes ;
- **Région de Sikasso**, Cercle de Bougouni (Commune de Kola).
- **Région de Mopti**, cercle de Youwarou (Commune de Youwarou), Cercle de Tenenkou (Commune Urbaine de Tenenkou) soit 2 communes ;
- **Région de Tombouctou**, Cercle de Tombouctou (Commune Urbaine de Tombouctou, Cercle de Niafunké (Commune de Soumpi) soit 2 communes.

Après 2 années de mise en œuvre du PRESA, les parties prenantes souhaitent procéder à une évaluation à mi-parcours afin d'évaluer l'avancement du programme à ce jour, les limites constatées dans la mise en œuvre et d'émettre des recommandations pour la suite, d'où les présents termes de référence.

1. But et objectifs de l'évaluation à mi-parcours

Le but principal de l'évaluation est d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité du programme afin de conclure si le programme a délivré les actions prévues et a optimisé les ressources.
Cette évaluation visera les objectifs suivants :

- Fournir une analyse indépendante et rigoureuse du déroulement du programme, de son état d'avancement, de sa performance et des répercussions éventuelles, à la lumière des observations, sur l'atteinte des produits attendus.
- Evaluer les résultats du programme, sur la base des activités mises en œuvre jusqu'à ce jour ;
- Evaluer l'architecture institutionnelle et organisationnelle du programme pour en déceler les forces et les faiblesses ;
- Fournir des éléments de capitalisation sur les activités du programme depuis son lancement ;
- Apprécier l'organisation et la structuration institutionnelle actuelle afin d'orienter les décisions futures vers une optimisation organisationnelle en fonction des leçons apprises et des enseignements tirés de l'exécution du programme à mi-parcours ;
- Faire des propositions et des orientations nouvelles (ou réorientations) pour la prise en charge des limites du programme.

2. Portée de l'évaluation

Les méthodes de collecte de données et l'analyse des résultats seront basées sur les cinq critères ci-dessous.

a. Qualité et Pertinence de la Conception : l'évaluation de la pertinence et de la qualité de la conception du programme, à savoir est-ce que la conception du programme aborde efficacement les problèmes et les besoins ? Est-elle conforme aux exigences des bénéficiaires et des priorités nationales ? L'évaluateur devrait également évaluer la conception du programme, notamment si le cadre logique est réaliste, logique et cohérent et si les indicateurs

de performance sont bien valables et qu'on peut les renseigner techniquement ; Sinon, faire des propositions nouvelles d'indicateurs pertinents et facilement mesurables.

b. Cohérence : le programme est-il compatible avec les autres interventions menées au Mali par le DNSA, d'autres institutions étatiques (cohérence interne) et les intervenants étrangers (cohérence externe)? Y'a-t-il une valeur ajoutée du PRESA grâce à sa complémentarité, harmonisation, coordination avec les autres interventions ? Ou au contraire observe-t-on des contradictions et des chevauchements ?

c. Efficacité : Évaluer dans quelle mesure les activités du programme ont permis ou permettront d'atteindre les résultats escomptés pour les populations cibles (différenciation par genre). Cela comprend une évaluation des principales réalisations du programme à ce jour par rapport à son but, les objectifs et les résultats escomptés.

d. Efficience de la Planification et de la Mise en œuvre : Est-ce que les fonds, les capacités, le temps et autres ressources ont été utilisés d'une manière efficiente pour atteindre les buts et résultats du programme, c'est à dire, est-ce que le programme a valorisé les ressources et les efforts ?

e. Impact : Evaluation de l'impact du programme : positif ou négatif, primaire ou secondaire, à long terme ou à court terme, produit directement ou indirectement à la suite des interventions du programme et intentionnel ou non intentionnel ? Cela inclut la description des principales réussites et des échecs du programme à ce jour, et expliquer pourquoi ils ont eu lieu, de même pour les impacts imprévus (positifs ou négatifs). Les leçons tirées doivent être mises en exergue.

f. Viabilité : Potentiel de durabilité, de réplication et de mise à l'échelle : Évaluer les facteurs clés qui influent sur la durabilité et le transfert des leçons et/ou activités du programme et formuler des recommandations sur les options stratégiques clés pour l'avenir du programme, à savoir la stratégie de sortie, la réduction, la réplication, la mise à l'échelle, la suite, les modifications importantes à la stratégie. Indiquer, par ailleurs, quels bénéfices nets de l'intervention perdureront ou sont susceptibles de perdurer.

3. Méthodologie

Le/la consultant(e) principal (e) sera responsable du développement d'une méthodologie mixte détaillée (qui fait la synthèse de la méthodologie développée par chaque consultant spécialiste) répondant aux questions énumérées ci-dessus. Cette méthodologie, ainsi que les outils d'évaluation, seront partagés avec les équipes du CSA et de la Coopération suisse. Le/la consultant (e) aura l'appui de l'équipe du Programme afin de faciliter sa mission, notamment pour la mise à disposition de tous les documents indispensables et l'organisation des rencontres sur le terrain avec les acteurs communaux, communautaires et les cibles.

4. Livrables

Les livrables suivants sont attendus :

La note méthodologique cadre et les outils de collecte de données validés par l'équipe du CSA/PRESA – et sur consultation de la Coopération suisse - avant la collecte de données ;

Les données primaires collectées et autres sources de données secondaires au cours de la recherche sur le terrain ;

Restitution du rapport préliminaire à travers une présentation Powerpoint en français ;

Un rapport final en français (30 pages maximum, non compris les annexes.

La coordination nationale du PRESA facilitera la prise de contact du consultant avec les acteurs du Programme de même qu'avec les équipes d'implémentation en région et dans les cercles. Elle facilitera les déplacements des consultants pour ce qui est des introductions auprès des autorités. Cependant les aspects logistiques pour la

collecte des données (location du véhicule, carburant et chauffeurs) sont à la charge du consultant et doivent être inclus dans la proposition financière, ainsi que les déplacements du consultant sur les sites de collecte de données.
Par ailleurs, la Coordination nationale du PRESA partagera le document programme (PRODOC), le cadre logique, les comptes rendus des réunions importantes (comité de pilotage, comité technique, réunions entre la Coopération suisse et le CSA, etc.) et tous les rapports d'activités disponibles, et sera à la disposition des consultants pour toutes questions ou documentation nécessaire.

5. Calendrier

Activités /tâches	Période	Responsable	Lieu
Publication de l'appel d'offres	1er Mai 2021	CSA/PRESA	Bamako
Date limite pour la réception des offres	15 Mai 2021	CSA/PRESA	Bamako
Dépouillement, Examen et évaluation des offres reçues	16 et 17 Mai 2021	CSA/PRESA	Bamako
Notification du prestataire sélectionné	19 Mai 2021	CSA/PRESA	Bamako
Négociations avec le consultant présélectionné	20 au 31 Mai	CSA/PRESA	Bamako
Validation de la méthodologie et des outils de collecte de données	10 Juin 2021	Consultant/PRESA	Bamako
Collecte de données	15 Juin au 10 Juillet 2021	Consultant	Sites choisis
Dépôt Rapport provisoire	15 Juillet 2021	Consultant	Bamako
Présentation du Rapport Provisoire	20 Juillet 2021	Consultant	Bamako
Rapport Final de l'évaluation	25 Juillet 2021	Consultant	Bamako

6. **Sélection du Consultant**

Il sera procédé à la sélection des consultants ayant les profils suivants :
a. **Un Consultant principal** de profil Agro ou socio-économiste, ayant plus de 15 ans d'expérience dans la conception, la gestion et la coordination de projets et programmes, ainsi que dans la gestion, la coordination et la mise en œuvre d'évaluation de projets et programmes d'envergures nationales dans les secteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement rural. La compréhension des stratégies et des interventions de réponses annuelles saisonnières sera un point d'importance dans la sélection. Il sera le coordinateur de l'évaluation et le responsable principal de la qualité du rapport final d'évaluation.
b. **Deux consultants suppléants** aux profils suivants :

- Un ou une spécialiste du renforcement institutionnel et de la décentralisation de profil sociologue, Ingénieur agronome/génie rural/forestier, ou juriste ayant au moins 10 ans d'expérience dans les évaluations de projets et programmes de développement local. La compréhension des concepts et thématiques transversales portant sur le Genre, l'autonomisation des jeunes et des femmes, des groupements de base et des organisations paysannes, sera un point d'importance dans la sélection.

- Un ou une spécialiste des fonctions de support (administration, finance, logistique, RH, communication, audit) de niveau maitrise ou master 2 ayant au moins 10 ans d'expérience dans la mise en œuvre des fonctions de supports dans les projets et programmes. Il ou elle doit avoir une expérience avérée en évaluation des projets et programmes.

Ces 2 consultants suppléants auront chacun à produire un rapport d'évaluation suivant sa spécialité qui sera soumis à l'approbation du consultant principal.
Cette consultation aura une durée maximum de 45 jours dont 30 jours seront consacrés à la conception de la méthodologie, des outils d'évaluation et des activités d'enquêtes terrain et de prise de contact avec les parties

prenantes à la base. Les 15 jours restants seront consacrés à la rédaction/restitution du rapport provisoire, la prise en charge des remarques et suggestions sur le rapport provisoire et le dépôt du rapport final d'évaluation.

Par ailleurs, le/la consultant(e) devra s'engager à respecter les critères éthiques suivants :

- ✓ Une étude complète et systématique : il/elle doit profiter au maximum de l'information et de toutes les parties prenantes disponibles au moment de la collecte des données. Il/elle devra mener son étude de manière systématique et communiquer ses méthodes et approches avec précision, pour permettre à toute personne externe de pouvoir comprendre, interpréter et critiquer son travail. Il ou elle doit exprimer les limites de l'étude et de ses résultats. Il/elle doit conserver une attitude impartiale et critique en tout temps.
- ✓ Compétence : le/la consultant/e devra avoir les capacités, les compétences et l'expérience nécessaires pour exécuter les tâches proposées et devra les mettre en pratique
- ✓ Honnêteté et intégrité : le/la consultante se doit d'être transparent avec le client sur: tout conflit d'intérêt, toute modification apportée au plan de l'étude négocié au préalable, et les raisons pour lesquelles ces modifications ont été apportées, tout risque lié à certaines procédures/activités qui pourraient produire des informations trompeuses.
- ✓ Le respect des personnes : le/la consultant/e devra respecter la sécurité, la dignité et les valeurs des répondants et participants à l'étude. Le/la consultant/e a la responsabilité d'être sensible et de respecter les différences entre les participants dans la culture, la religion, le sexe, le handicap, l'âge et l'origine ethnique.

Annexe 2. Note méthodologique cadre et outils de collecte de données.

EVALUATION A MI-PARCOURS DE LA PREMIERE PHASE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU DISPOSITIF NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE
PRESA

NOTE METHODOLOGIQUE CADRE ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES

Juillet 2021

Table des matières

Sigles et abréviations 41
I. Introduction 42
II. Etapes du processus de conduite de l'évaluation 42
2.1. Rencontre de cadrage avec la Coordination Nationale du PRESA 42
2.2. Briefing avec la Coopération Suisse 43
2.3. Revue et analyse documentaires 45
2.4. Entretien au niveau national avec les structures et partenaires du DNSA 45
2.5. Entretiens au niveau régional avec les parties prenantes 45
2.6. Production de rapports 45
III. Outils et critères d'évaluation 46
3.1. Qualité et pertinence de la conception du Programme. 47
3.2. Cohérence 48
3.3. Efficacité 48
3.4. Efficience de la planification et de la mise en œuvre 49
Utilisation des ressources: 49
Qualité de la gestion du programme: 49
Qualité de la supervision des bailleurs de fonds et de l'appui à la mise en œuvre / l'exécution: 49
3.5. Impact 50
3.6. Viabilité : Potentiel de durabilité, de réplication et de mise à l'échelle 50
IV. Composition et responsabilité de l'équipe de consultant 51
4.1. Bakary Coulibaly, Agro-économiste, Consultant principal 51
4.2. Dr Hallassy Sidibé, Spécialiste en renforcement institutionnel 52
4.3. Mme Nimaga Bintou, Spécialiste des fonctions de support 52

Sigles et abréviations

ACF : Action Contre la Faim
BSI : Budget Spécial d'Investissement
CICR : Croix Rouge Internationale
CREDD : Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CSA : Commissariat à la Sécurité Alimentaire
DAG : Distribution Alimentaire Gratuite
DNSA : Dispositif National de Sécurité Alimentaire
PAM : Programme Alimentaire Mondial
PNISA : Programme National d'Investissement du Secteur Agricole
PolNSAN : Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PRESA : Programme de Soutien au Dispositif National de Sécurité Alimentaire
PTBA : Programme de Travail et Budget Annuel
PTF : Partenaire Technique et Financier
SAN : Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SE : Suivi-Evaluation
SGI : Système de Gestion de l'Information
STF : Secrétariat Technique et Financier
TM : Transfert Monétaire
UGP : Unité de Gestion du Programme
USD : Dollars US

I. Introduction

155. Dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement du Mali et ses Partenaires Techniques et Financiers pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des couches les plus vulnérables, le Mali et la Coopération suisse ont mis en place le Programme de Soutien au Dispositif National de Sécurité Alimentaire (PRESA).

156. La première phase de ce Programme est prévue pour 4 ans (2018-2022) pour un financement global d'environ 3 080 000 000 FCFA. Ce financement combine les budgets et les instruments de l'aide humanitaire et de l'aide au développement de la Coopération suisse et une contribution budgétaire spécial d'Investissement (BSI) du Mali.

157. Après trois années de mise en œuvre du PRESA (2019 ; 2020 et 2021), il s'est avéré nécessaire de réaliser une évaluation à mi-parcours afin d'évaluer l'avancement du programme à ce jour, les limites constatées dans la mise en œuvre et d'émettre des recommandations pour la suite.

158. Le but principal de cette évaluation est d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité du programme afin de conclure si le programme a délivré les actions prévues et a optimisé les ressources.

159. Cette évaluation est conduite par une équipe de 3 Consultants[9] et prévoit les livrables suivants :

- une note méthodologique cadre et les outils de collecte de données validés par l'équipe du CSA/PRESA–et sur consultation de la Coopération suisse - avant la collecte de données ;
- des données primaires collectées et autres sources de données secondaires au cours de la recherche sur le terrain ;
- restitution participative du rapport préliminaire à travers une présentation Powerpoint en français ;
- un rapport final en français (30 pages maximum, non compris les annexes).

160. C'est dans ce cadre que la présente note a été élaborée pour servir de premier élément des livrables attendus. Cette note aborde les éléments essentiels suivants : (i) étapes de la conduite de l'évaluation ; et (ii) outils et critères évaluatifs évoqués dans les termes de référence.

II. Etapes du processus de conduite de l'évaluation

161. Les étapes suivantes marqueront la réalisation de l'évaluation à mi-parcours : (i) Réunion de cadrage avec la Coordination Nationale du PRESA ; (ii) Briefing avec la Coopération Suisse ; (iii) Revue et analyse documentaire ; (iv) Entretiens au niveau national avec les structures et partenaires du DNSA ; (v) Entretiens au niveau régional avec les parties prenantes ; et (v) Production du rapport provisoire et du rapport final.

162. Ces étapes sont présentées ci-après dans un calendrier détaillé de mise en œuvre pour 45 jours de consultation.

2.1. Rencontre de cadrage avec la Coordination Nationale du PRESA

[9] Bakary Sékou Coulibaly, Agro-économiste ; Dr. Hallassy Sidibé, Spécialiste en renforcement institutionnel ; et Bintou Nimaga, Spécialiste des fonctions de support.

163. Cette étape d'échange de l'équipe de Consultants avec la Coordination Nationale permettra de mieux :

- comprendre le mécanisme de fonctionnement dans la mise en œuvre du projet tant au niveau national qu'au niveau régional ;
- se familiariser avec le système d'information du projet ;
- identifier et compiler les documents clés nécessaires à l'évaluation (PRODOC, Accord de financement Phase I du PRESA, Cadre logique, rapports d'activités, rapport de supervision et rapports d'études spécifiques) ; et
- échanger sur la situation sécuritaire et la situation sanitaire dans les régions d'intervention du projet en vue procéder à un choix judicieux des localités pour la recherche sur le terrain.

2.2. Briefing avec la Coopération Suisse

164. Une réunion virtuelle entre les consultants, la Coopération Suisse et la Coordination du PRESA, a été organisée le 18 juin 2021, pour permettre aux consultants de mieux cerner les attentes de la Coopération Suisse[10].

165. D'importants commentaires, observations et questionnements ont été faits et qui seront pris en compte par les consultants. Ci-après quelques points saillants de ces observations et commentaires (cf. compte rendu détaillé en annexe) :

- faire une analyse de l'évolution du contexte malien sur la SAN et aussi de pouvoir renseigner sur les hypothèses de départ, est-ce qu'elles sont toujours envisageables/ réalistes ou faut-il envisager d'autres approches ?
- problématique des déplacés internes. Des cercles et communes avaient été choisis avant le début du programme, est-ce qu'il faut les prendre en compte ou pas ? doit-on élargir la zone d'intervention ?
- 3 composantes : après 2 ans, qu'est-ce qu'il faut privilégier ? Est-ce que le CSA a les capacités de gérer ces trois composantes ?
- cette évaluation vient à un bon moment et va alimenter les réflexions pour la clôture de la phase et l'enclenchement de la deuxième phase.
- le programme a élaboré des Guides standards: ciblage, Transferts Monétaires (TM), distributions alimentaires gratuites (DAG). Ils matérialisent l'approche couplage qui devrait être développée dans la composante 2. Au-delà du programme PRESA, on se pose vraiment des questions par rapport à l'encrage de ces guides dans le dispositif dans sa globalité. Souvent, les acteurs du DNSA et du CSA semblent ignorer totalement l'existence de ces guides. Le CSA est pourtant censé porter cette voix, mais ne semble pas capable ou vouloir le faire.
- aujourd'hui le CSA privilégie la demi-ration pour toucher plus de gens dans les DAG. Les autres partenaires donnent la ration complète. Ça pose de gros problèmes de coordination et d'efficacité de l'aide alimentaire. Est-ce que ça

[10] **Présents** : **PRESA** : Manda Keïta & Vincent Boulardot ; **Coopération suisse** : Emilie Aubert Responsable de programme Développement Rural et Sécurité Alimentaire, Hamet Cissé Chargé de Programme Développement Rural et Sécurité Alimentaire et Larsan Traoré, Chargé de Programme Aide Humanitaire ; **Consultants** indépendants : Hallassy Sidibe et Bakary Coulibaly

va toujours rester comme ça ? Pour les évaluateurs, c'est l'opportunité de questionner cette approche et de la mettre en lien avec la pertinence de la composante 2 en l'état.

- Composante 1 : pose la problématique de l'appui institutionnel au dispositif dans sa globalité. L'un des points culminant reste le renforcement du dispositif de suivi évaluation (S&E). La DUE a un intérêt là-dedans, mais d'autres aussi. Ce S&E doit aboutir à la mise en place du fonds commun géré par le STF. Cet aspect important de la composante 1 peine encore à trouver sa voie. Est-ce qu'il n'y a pas lieu dans la composante 1 de chercher une autre approche pour atteindre ce résultat. ? Il faut évaluer sa faisabilité
- adaptation du programme au contexte : un programme de ce genre tel que réfléchi devrait pouvoir être beaucoup plus flexible pour s'adapter au contexte. Si on regarde les 11 cercles qui sont les plus exposés à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle cette année, ce ne sont pas ceux visés par le programme. On pourrait chercher les moyens d'être plus flexible dans la composante 2.
- l'année dernière, les efforts de plaidoyer du programme ont contribué à l'appel lancé par le PM en avril 2020 à l'intention des PTF pour aider le Mali à faire face à l'insécurité alimentaire. Cette année, ce n'est pas le cas. Quel levier le PRESA peut- il activer pour renforcer son plaidoyer ?
- faire ressortir ce qui marche et ce qui marche moins bien en émettant des recommandations concrètes (dans la structure et le contenu du programme) pour adresser ces problèmes.
- évaluer les indicateurs du cadre logique, mais aussi aller au-delà en gardant à l'esprit que, pour la Coopération suisse, le PRESA ne devait pas être un projet du CSA. Ce devait être une contribution aux activités annuelles du DNSA.
- le critère de la cohérence avec les autres intervenants est très important pour nous. Il faut vraiment analyser quelles sont les autres activités du DNSA, des autres bailleurs et comment, finalement les activités du PRESA pourraient simplement s'insérer dans les PO annuels d'institutions étatiques pérennes (et pas dans une unité de projet financée par des bailleurs).
- Comment le dispositif mis en place dans le PRESA, en particulier avec les antennes régionales, est-il économiquement viable s'il n'y avait plus de financement extérieur ? Ne pas avoir peur de faire des constats francs et proposer des solutions pour y remédier.
- rappel qu'il est prévu dans les TdR qu'il y ait un « Rapport méthodologique préparatoire et des outils de collecte de données » qui sera validé par l'équipe du PRESA – et sur consultation de la Coopération suisse - avant la collecte de données.
- important de ne pas se limiter à un nombre restreint d'interlocuteurs, mais de s'entretenir avec les départements opérationnels/organes du DNSA, départements du CSA, les autres intervenants de la SAN (PAM, CICR, ACF) et

autres bailleurs signataires du protocole d'entente (notamment FAO, Belgique, Canada).

- entendre le point de vue de bailleurs « non traditionnels » qui soutiennent ponctuellement le CSA (par exemple Arabie Saoudite ou d'autres), également dans la partie « cohérence » de l'évaluation.

2.3. Revue et analyse documentaires

166. Elles seront axées sur l'identification et la mise à disposition de tous ces documents clés cités permettant de fournir à l'équipe de Consultant, les informations de base nécessaires pour renseigner et analyser les principaux critères d'évaluation précédemment évoqués. Cette revue pourrait concerner :

- le PRODOC pour mieux cerner les objectifs du PRESA, les stratégies, les composantes, les aspects de pertinence et de qualité de la conception du PRESA ;
- les Programmes d'activités ainsi que les rapports d'exécution (et aussi le cadre logique et les rapports de mission de supervision) pour apprécier les aspects d'efficacité, d'efficience, de viabilité et de durabilité
- les rapports d'études spécifiques dont les résultats pourront éventuellement permettre d'argumenter les principaux effets.

2.4. Entretien au niveau national avec les structures et partenaires du DNSA

167. Afin d'assurer une bonne compréhension des questionnements que l'analyse documentaire aura soulevés, des entretiens seront organisés au niveau national avec les responsables des structures et organismes qui appuient le DNSA. L'objectif est de mieux cerner : (i) les appuis apportés par le PRESA ; (ii) leurs perceptions et les possibilités de réorientation par rapport à leurs priorités. Il s'agira aussi de vérifier que les interventions programmées ont eu lieu, et qu'elles ont été conformes à leurs attentes.

2.5. Entretiens au niveau régional avec les parties prenantes

168. Des entretiens auront lieu au niveau régional avec les responsables des structures décentralisées concernées de l'Etat, les ONGs partenaires, les Collectivités territoriales, et les populations bénéficiaires.

169. Les visites de terrain sont programmées de la façon suivante : (i) Région de Kayes par Mme Bintou Nimaga; et (ii) Régions de Mopti et Tombouctou par Bakary Coulibaly.

2.6. Production de rapports

170. Les résultats de l'analyse documentaire ainsi que ceux issus des entretiens avec les parties prenantes serviront de base pour la production du rapport provisoire conformément aux exigences des termes de références.

171. Le Rapport provisoire fera l'objet d'un atelier de restitution et de validation. Cet atelier impliquera les différents acteurs stratégiques, notamment, le PRESA, le CSA, les structures du DNSA et la Coopération suisse.

172. Après examen et observations des résultats provisoires par la Coordination Nationale du PRESA, un rapport final sera produit et adopté.

Plan d'action et Calendrier d'exécution

N°	Activités	Résultats attendus	Lieux et période d'exécution
1	Rencontre de cadrage avec la Coordination du PRESA	Documents de base identifiés et disponibles pour l'équipe de Consultants	1 jour 22 juin 2021 A Bamako
2	Revue et analyse documentaire ; Entretien avec les structures et partenaires du DNSA au niveau national	Documents examinés sur la base des critères d'évaluation	15 jours 26 juillet-9 août 2021 A Bamako
3	Entretien avec des parties prenantes sur le terrain (collectivités, ONG)	Des perceptions des parties prenantes sont recueillies	19 jours 10 août – 29 août 2021 Régional et local
4	Analyse des résultats et rédaction du rapport provisoire	Un rapport provisoire est produit	10 jours 30 août - 08 septembre 2021 A Bamako
5	Atelier national de restitution	Les résultats préliminaires de l'évaluation sont restitués et validés	01 jour 09 septembre 2021 A Bamako
6	Elaboration et dépôt de rapport final	Un rapport final est produit	4 jours 9-15 septembre 2021 A Bamako

III. Outils et critères d'évaluation

173. Quelques précisions sur les outils :

- **Intrants :** Les ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à la réalisation des produits escomptés du projet ;
- **Activités :** Actions entreprises pour réaliser un produit spécifique en utilisant les intrants tels que les fonds, l'assistance technique et autres types de ressources ;

- **Produits :** Les résultats immédiats qui découlent de la réalisation des activités ;
- **Effet :** Changement à court et moyen terme résultant des produits de l'intervention ;
- **Impact :** les effets positifs ou négatifs de long terme, obtenus par la combinaison des effets d'une intervention.

174. Comme outils d'analyse, les termes de référence font mention des 7 effets (outcomes) et de 8 produits (outputs), suivants :

175. Les effets (outcomes) visés par le programme sont : (i) **Effet 1**. : Le DNSA renforce ses capacités opérationnelles, de planification, de gestion et de coordination pour répondre de façon efficace aux besoins des populations vulnérables (y inclus les plus démunies, telles que les femmes et les jeunes) afin de faciliter leur accès à une alimentation saine et adéquate ; (ii) **Effet 2**. : En cas de choc et de catastrophe, les ménages les plus vulnérables assurent et améliorent leurs moyens d'existence et leur sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce aux interventions ciblées et coordonnées des structures du Dispositif; (iii) **Effet 3** : Au moins 1'250'000 personnes des zones ciblées renforcent leur résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'amélioration de leurs conditions de vie.

176. Les produits (outputs) visés par le programme sont :

- Extrant 1.1 : Les capacités organisationnelles et techniques des structures du DNSA sont renforcées ;
- Extrant 1.2: Le DNSA a développé des stratégies d'identification des populations vulnérables et de leurs besoins ;
- Extrant 1.3 : Un système d'information du Dispositif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle est mis en place et opérationnel ;
- Extrant 2.1 : Les Mécanismes opérationnels de prévention et de gestion des risques et aléas sont renforcés ;
- Extrant 2.2 : Les ménages les plus Vulnérables de la zone d'intervention reçoivent un soutien en vue d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- Extrant 2.3 : Les moyens d'existence des populations vulnérables sont renforcés ;
- Extrant 3.1: Les capacités des structures décentralisées en charge de la gestion, la coordination et le suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont renforcées ;
- Extrant 3.2: Les systèmes alimentaires locaux et les interventions rapides de relèvement pour la résilience des populations vulnérables sont renforcés.

177. Les termes de référence évoquent également les critères d'évaluation suivants à tenir en compte et auxquels des ajustements et/ou précisions sont apportées.

3.1. Qualité et pertinence de la conception du Programme.

178. L'évaluation de la pertinence et de la qualité de la conception du programme, à savoir est-ce que la conception du programme aborde efficacement les problèmes

et les besoins ? Est-elle conforme aux exigences des bénéficiaires et des priorités nationales ? L'évaluateur devrait également évaluer la conception du programme, notamment si le cadre logique est réaliste, logique et cohérent et si les indicateurs de performance sont bien valables et qu'on peut les renseigner techniquement ; Sinon, faire de nouvelles propositions d'indicateurs pertinents et facilement mesurables.

179. Y a-t-il eu des modifications importantes dans l'environnement externes du programme (par exemple, politiques publiques, conditions socio-économiques, changements politiques, crises, etc.) depuis que le programme a été formulé et que l'exécution a commencé? Les objectifs du programme ont-ils été ajustés pour prendre en compte ces évolutions lors de l'exécution? Les objectifs du programme initiaux (ou révisés) sont-ils toujours valides?

180. Quels ont été les principaux facteurs ayant contribué à définir une évaluation positive ou moins positive de la pertinence du programme?

181. Les activités du PRESA sont –elles en harmonie avec les politiques et stratégies nationales ?

3.2. Cohérence

182. Le programme est-il compatible avec les autres interventions menées au Mali par le DNSA, d'autres institutions étatiques (cohérence interne) et les intervenants étrangers (cohérence externe)? Y'a-t-il une valeur ajoutée du PRESA grâce à sa complémentarité, harmonisation, coordination avec les autres interventions ? Ou au contraire observe-t-on des contradictions et des chevauchements ?

3.3. Efficacité

183. Évaluer dans quelle mesure les activités du programme ont permis ou permettront d'atteindre les résultats escomptés pour les populations cibles (différenciation par genre). Cela comprend une évaluation des principales réalisations du programme à ce jour par rapport à son but, les objectifs et les résultats escomptés.

184. L'évaluation requerra la description des principales activités entreprises par le PRESA depuis son début ainsi qu'une analyse en profondeur des résultats atteints au niveau des produits, des effets et des impacts. Les différentiels entre objectifs initiaux et effectivement atteints seront soulignés et les facteurs externes qui ont eu un impact sur l'efficacité du programme seront expliqués. Plus précisément, l'évaluation répondra aux questions suivantes:

- Toutes les activités ont-elles été mises en œuvre comme prévu? Si non, pour quelles raisons? Tous les produits attendus ont-ils été atteints au niveau quantitatif et qualitatif? Ont-ils débouché sur les résultats attendus et ceux-ci correctement mesurés et documentés? Y a-t-il des différences significatives entre les objectifs initiaux et les résultats effectivement atteints, et si tel est le cas pour quelles raisons?
- Le suivi de l'exécution du PRESA a-t-il été correctement effectué? Tous les résultats à tous les niveaux ont-ils été correctement mesurés, quantifiés et documentés? L'information est-elle fiable?
- Tous les résultats ont-ils été atteints selon le budget et calendrier prévus?

- Quels sont les facteurs externes qui ont facilité ou limité la réalisation des produits et l'atteinte des objectifs du PRESA
- Quels facteurs de l'exécution du PRESA ont le plus contribué aux résultats estimés en termes d'efficacité?

3.4. Efficience de la planification et de la mise en œuvre

185. Est-ce que les fonds, les capacités, le temps et autres ressources ont été utilisés d'une manière efficiente pour atteindre les buts et résultats du programme, c'est à dire, est-ce que le programme a valorisé les ressources et les efforts ?

186. Il s'agit d'évaluer comment les apports et ressources du programme (fonds, expertise, temps, etc.) ont-ils été économiquement convertis en résultats. Cette analyse complexe suppose de passer en revue les éléments suivants:

Utilisation des ressources:

- Quels ont été les principaux types de dépenses? Les ressources financières et budgétaires initiales ont-elles été dépensées comme cela avait été anticipé? Y a-t-il eu des écarts avec les coûts estimés, et si oui pour quelles raisons? Le budget a-t-il été amendé de façon significative pendant l'exécution?
- Les contributions financières de tous les financiers du programme ont-elles été effectuées à temps et de façon adéquate, contributions en nature des bénéficiaires incluses ?

Qualité de la gestion du programme:

- Comment l'Unité de Gestion du PRESA a-t-elle coordonné et géré les activités du programme? Le calendrier d'exécution a-t-il été respecté? La Coordination du programme a-t-elle été réactive aux changements ayant survenu dans l'environnement ou aux recommandations des missions de supervision ou du Comité de Pilotage du programme? L'UGP était-elle correctement pourvue en personnel avec des employés motivés? Dans quelle mesure les divers instruments de gestion du programme (PTBA, plan de passation des marchés, plan de SE) et le Système de Gestion de l'Information (SGI) ont-ils été utiles? Etaient-ils utilisés correctement par l'équipe de gestion du programme?
- Des arrangements adaptés étaient-ils en place pour une bonne gestion financière, des flux de fonds, la comptabilité financière et la préparation en temps et en heure des rapports financiers? Y a-t-il eu des problèmes?
- Le SE ou le système de gestion de l'information du programme était-il efficient pour fournir une information fiable et à temps sur les produits délivrés, les résultats et les impacts? L'information de SE était-elle correctement analysée et utilisée par la coordination du programme à des fins de planification et de prise de décision?
- Le Comité de pilotage du PRESA était-il utile et pro actif pour aider à résoudre les problèmes et pour guider l'exécution du programme?

Qualité de la supervision des bailleurs de fonds et de l'appui à la mise en œuvre / l'exécution:

- Dans quelle mesure les services et l'appui fournis par les bailleurs de fonds ont assuré une bonne formulation et une exécution efficiente du programme? Les bailleurs de fonds ont-ils mobilisé l'expertise technique et les ressources adéquates pour la formulation et l'exécution du programme?
- Les bailleurs ont-t-ils fourni un appui adéquat à travers les supervisions directes et/ou sa présence dans le pays? Les missions de supervision étaient-elles utiles et intervenaient-elles au bon moment ? Les bailleurs ont-t-ils assuré une identification pro active des problèmes, un suivi et leur résolution ?

3.5. Impact

187. Evaluation de l'impact du programme : positif ou négatif, primaire ou secondaire, à long terme ou à court terme, produit directement ou indirectement à la suite des interventions du programme et intentionnel ou non intentionnel ? Cela inclut la description des principales réussites et des échecs du programme à ce jour, et expliquer pourquoi ils ont eu lieu, de même pour les impacts imprévus (positifs ou négatifs). Les leçons tirées doivent être mises en exergue.

188. L'impact des interventions du PRESA sera présenté minutieusement en termes quantitatifs et qualitatifs. Les points suivants seront examinés :

- **Sécurité alimentaire** : Le PRESA a-t-il amélioré la disponibilité en aliments, qu'ils soient autoproduits ou achetés, afin d'assurer les apports minimaux nécessaires pour tous les membres du ménage ? Les bénéficiaires du programme ont-ils un accès amélioré et davantage régulier à suffisamment d'aliments et plus nutritifs ?
- **Equité du genre et autonomisation des femmes** : Le programme a-t-il généré des changements au niveau des rôles et relations de genre ? Y a-t-il des changements au niveau du statut des femmes au niveau communautaire (participation au processus de prise de décision, représentation dans les groupements de producteurs ruraux, dans les instances de gouvernances SAN à tous les niveaux…) ou au niveau du ménage (charge de travail, statut nutritif, influence sur la prise de décision) ? Quel est l'impact des activités de renforcement des capacités sur les femmes individuelles ou sur les groupements féminins / de femmes ? Y a-t-il eu des changements dans le cadre institutionnel ou légal en faveur des femmes résultant des activités conduites par le programme ?
- **Institutions et politiques :** Y a-t-il eu des changements en termes de capacités des structures du DNSA ? des organes décentralisés de la gestion SAN ? des divers groupes de base appuyés pendant l'exécution du programme (tels que les groupements et/ou associations de producteurs) ?

3.6. Viabilité : Potentiel de durabilité, de réplication et de mise à l'échelle

189. Évaluer les facteurs clés qui influent sur la durabilité et le transfert des leçons et/ou activités du programme et formuler des recommandations sur les options stratégiques clés pour l'avenir du programme, à savoir la stratégie de sortie, la réduction, la réplication, la mise à l'échelle, la suite, les modifications importantes à la stratégie. Indiquer, par ailleurs, quels bénéfices nets de l'intervention perdureront ou sont susceptibles de perdurer.

190. L'évaluation déterminera dans quelle mesure certaines approches, technologies ou éléments innovants testés à travers la mise en œuvre du PRESA sont susceptibles d'être étendus à une plus grande échelle. Elle évaluera également la probabilité que certaines approches du programme soient répliquées dans d'autres zones géographiques. Plus précisément, les aspects suivants seront examinés :

- Dans quelle mesure le PRESA – ou certaines de ses activités, approches ou technologies innovantes – sont susceptibles d'être répliquées dans d'autres localités ou au niveau national par le gouvernement ou d'autres acteurs ? Certaines composantes ou activités du PRESA ont-elles été déjà répliquées en dehors de la zone ou des groupes cibles ?
- La gestion/coordination du PRESA ou d'autres parties prenantes ont-elles été proactives pour discuter d'une mise à l'échelle future avec le gouvernement ou d'autres partenaires du développement ? Quels sont les perspectives ou les obstacles ?

IV. Composition et responsabilité de l'équipe de consultant

191. L'évaluation à mi-parcours du PRESA sera menée par une équipe de 3 experts composés comme suit : (i) un Agro-économiste qui est le Consultant principal ; (ii) un spécialiste du renforcement institutionnel et la décentralisation ; et (iii) un spécialiste des fonctions de support (administration, finance, logistique, ressources humaines, communication et audit).

192. Cette équipe procèdera à l'évaluation du PRESA à travers ses trois composantes et en se focalisant sur les outils et les critères d'évaluation évoqués dans les termes de référence. Les tâches et responsabilités de chaque membre sont spécifiées ci-après.

4.1. Bakary Coulibaly, Agro-économiste, Consultant principal

193. Il coordonne le processus d'évaluation et a en charge d'évaluer la mise en œuvre des activités de la composante 2 : « Prévention et gestion des crises alimentaires ». Spécifiquement, il a la responsabilité d'analyser :

- les activités programmées et réalisées en lien avec les intrants utilisés tels que les fonds, l'assistance technique et autres types de ressources ;
- les résultats immédiats (produits) qui découlent de la réalisation des activités ;
- l'Effet 2 stipulé comme suit : « En cas de choc et de catastrophe, les ménages les plus vulnérables assurent et améliorent leurs moyens d'existence et leur sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce aux interventions ciblées et coordonnées des structures du Dispositif » ;
- l'Extrant 2.1 : Les Mécanismes opérationnels de prévention et de gestion des risques et aléas sont renforcés ;
- l'Extrant 2.2 : Les ménages les plus Vulnérables de la zone d'intervention reçoivent un soutien en vue d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- l'Extrant 2.3 : Les moyens d'existence des populations vulnérables sont renforcés.

194. Il effectue une mission de terrain dans les régions de Mopti et de Tombouctou pour mieux cerner leurs perceptions des parties prenantes ainsi que les possibilités de réorientation par rapport à leurs priorités.

195. Il produit un rapport spécifique à ses tâches ainsi que le rapport final d'évaluation intégrant les rapports des deux autres experts.

4.2. Dr Hallassy Sidibé, Spécialiste en renforcement institutionnel

196. Il a la responsabilité d'évaluer l'organisation et la structuration institutionnelle du programme au niveau de la composante 1 : « Appui institutionnel au DNSA ». Spécifiquement, son analyse portera sur les aspects suivants :

- les activités programmées et réalisées en lien avec les intrants utilisés tels que les fonds, l'assistance technique et autres types de ressources ;
- les résultats immédiats (produits) qui découlent de la réalisation des activités ;
- l'Effet 1 stipulé comme suit : « Le DNSA renforce ses capacités opérationnelles, de planification, de gestion et de coordination pour répondre de façon efficace aux besoins des populations vulnérables (y inclus les plus démunies, telles que les femmes et les jeunes) afin de faciliter leur accès à une alimentation saine et adéquate » ;
- Extrant 1.1 : Les capacités organisationnelles et techniques des structures du DNSA sont renforcées ;
- Extrant 1.2: Le DNSA a développé des stratégies d'identification des populations vulnérables et de leurs besoins ;
- Extrant 1.3 : Un système d'information du Dispositif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle est mis en place et opérationnel ;

197. Il produit un rapport spécifique à sa responsabilité.

4.3. Mme Nimaga Bintou, Spécialiste des fonctions de support

198. Elle est responsable de l'évaluation de la Composante 3 : « Relèvement et Résilience des populations vulnérables ». Spécifiquement, sa prestation couvre les aspects suivants :

- les activités programmées et réalisées en lien avec les intrants utilisés tels que les fonds, l'assistance technique et autres types de ressources ;
- les résultats immédiats (produits) qui découlent de la réalisation des activités ;
- l'Effet 3 stipulé comme suit : « Au moins 1.250.000 personnes des zones ciblées renforcent leur résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'amélioration de leurs conditions de vie ».
- l'Extrant 3.1: Les capacités des structures décentralisées en charge de la gestion, la coordination et le suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont renforcées ;

- l'Extrant 3.2: Les systèmes alimentaires locaux et les interventions rapides de relèvement pour la résilience des populations vulnérables sont renforcés ;

199. Elle effectue une mission de terrain dans la région de Kayes et Sikasso (à Bougouni) pour mieux cerner leurs perceptions des parties prenantes ainsi que les possibilités de réorientation par rapport à leurs priorités

200. Elle produit un rapport spécifique à sa prestation.

Annexe 3. Compte rendu-réunion virtuelle avec Coopération Suisse.

Briefing Evaluation à mi-parcours du PRESA
18.06.2021

Présents : **PRESA** : Manda Keïta & Vincent Boulardot ; Coopération suisse : Emilie Aubert Responsable de programme Développement Rural et Sécurité Alimentaire, Hamet Cissé Chargé de Programme Développement Rural et Sécurité Alimentaire et Larsan Traoré, Chargé de Programme Aide Humanitaire ; Consultants indépendants : Hallassy Sidibe et Bakary Coulibaly

La réunion a commencé par un tour d'introduction et de présentation. Ce fut l'occasion pour le Dr Sidibé de poser une question sur la faisabilité pour l'évaluation de répondre aux critères d'impact et de viabilité alors qu'on est juste à la phase 1 du programme.
La coopération suisse a quand même rappelé qu'il ne s'agit pas d'une évaluation mandatée par ses soins, mais bien par le CSA et que c'est donc à eux, en premier lieu de répondre à ces questions. Pour la coopération suisse, il s'agit d'un exercice important. Ça permet de faire bilan mi-parcours et de voir l'évolution de l'atteinte des indicateurs.
Monsieur Cissé a insisté sur un certain nombre de points :

- On demande aux consultants qu'ils puissent nous faire une analyse de l'évolution du contexte malien sur la SAN et aussi de pouvoir nous renseigner sur les hypothèses de départ, est-ce qu'elles sont toujours envisageables/ réalistes ou faut-il envisager d'autres approches ?
- La problématique des déplacés internes. On avait choisi des cercles et communes avant le début du programme, est-ce qu'il faut les prendre en compte ou pas ? doit-on élargir la zone d'intervention ?
- 3 composantes : après 2 ans, qu'est-ce qu'il faut privilégier ? Est-ce que CSA a les capacités de gérer ses trois composantes ?

Monsieur Traoré a quant à lui, abordé les points suivants :

- Cette évaluation vient à un bon moment et va alimenter les réflexions pour la clôture de la phase et l'enclenchement de la deuxième phase.
- Le programme a élaboré des Guides standards: ciblage, Transferts Monétaires (TM), distributions alimentaires gratuites (DAG). Ils matérialisent l'approche couplage qui devrait être développée dans la composante 2. Au-delà du programme PRESA, on se pose vraiment des quêtions par rapport à l'encrage de ces guides dans le dispositif dans sa globalité. Souvent, les acteurs du DNSA et du CSA semblent ignorer totalement l'existence de ces guides. Le CSA est pourtant censé porter cette voix, mais ne semble pas capable ou vouloir le faire.
- Aujourd'hui le CSA privilégie la demi-ration pour toucher plus de gens dans les DAG. Les autres partenaires donnent la ration complète. Ça pose de gros problèmes de coordination et d'efficacité de l'aide alimentaire. Est-ce que ça va toujours rester comme ça ? Pour les évaluateurs, c'est l'opportunité de questionner cette approche et de la mettre en lien avec la pertinence de la composante 2 en l'état.
- Composante 1 : pose la problématique de l'appui institutionnel au dispositif dans sa globalité. L'un des points culminant reste le renforcement du dispositif de suivi évaluation (S&E). La DUE a un intérêt là-dedans, mais d'autres aussi. Ce S&E doit aboutir à la mise en place du fonds commun géré par le STF. Cet aspect important de la composante 1 peine encore à trouver sa voie. Est-ce qu'il n'y a pas lieu dans la composante 1 de chercher une autre approche pour atteindre ce résultat. ? Il faut évaluer sa faisabilité.[11]

- Adaptation du programme au contexte : un programme de ce genre tel que réfléchi devrait pouvoir être beaucoup plus flexible pour s'adapter au contexte. Si on regarde les 11 cercles qui sont les plus exposés à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle cette année, ce ne sont pas ceux

[11] Pour rappel, l'idée de la phase 2 aurait été de pouvoir contribuer au fonds commun des donateurs

visés par le programme. On pourrait chercher les myomes d'être plus flexible dans la composante 2.

- L'année dernière, les efforts de plaidoyer du programme ont contribué à l'appel lancé par le PM en avril 2020 à l'intention des PTF pour aider le Mali à faire face à l'insécurité alimentaire. Cette année, ce n'est pas le cas. Quel levier le PRESA peu- il activer pour renforcer son plaidoyer ?

Madame Aubert a expliqué qu'il y a eu un processus très inclusif (DNSA, ministères, PTF) qui a abouti au document de programme. Néanmoins, depuis qu'on est dans la phase 1, on se sent beaucoup plus seul. Aucun autre bailleur n'a contribué. L'Etat malien non plus. Ses attentes sont les suivantes :

- De faire ressortir ce qui marche ET ce qui marche moins bien en émettant des recommandations concrètes (dans la structure te le contenu du programme) pour adresser ces problèmes.
- Il faut évaluer les indicateurs du cadre logique, mais aussi aller au-delà en gardant à l'esprit que, pour la Coopération suisse, le PRESA ne devait pas être un projet du CSA. Ce devait être une contribution aux activités annuelles du DNSA.
- Le critère de la cohérence avec les autres intervenants est très important pour nous. Il faut vraiment analyser quelles sont les autres activités du DNSA, des autres bailleurs et comment, finalement les activités du PRES pourraient simplement s'insérer dans les PO annuels d'institutions étatiques pérennes (et pas dans une unité de projet financée par des ailleurs).
- De ce fait, le critère de « viabilité » est à comprendre avec ce prisme. Comment le dispositif mis en place dans le PRESA, en particulier avec les antennes régionales, est-il économiquement viable s'il n'y avait plus de financement extérieur ? Ne pas avoir peur de faire des constats francs et proposer des solutions pour y remédier.
- Rappel qu'il est prévu dans les TdR qu'il y ait un « Rapport méthodologique préparatoire et outils de collecte de données » qui sera validé par l'équipe du PRESA – et sur consultation de la Coopération suisse - avant la collecte de données.
- Important pour nous de ne pas se limiter à un nombre restreint d'interlocuteurs, mais de s'entretenir avec les départements organes du DNSA, départements du CSA, les autres intervenant de la SAN (PAM, CICR, ACF) et autres bailleurs signataires du protocole d'entente (notamment FAO, Belgique, Canada). Nous serions aussi intéressés à entendre le point de vue de bailleurs « non traditionnels » qui soutiennent ponctuellement le CSA (par exemple Arabie Saoudite ou d'autres), également dans la partie « cohérence » de l'évaluation.
- Il est important pour la Coopération suisse d'avoir de la visibilité sur la date de soumission du rapport.

Le coordinateur du PRESA a réagi aux différents points évoqués de la manière suivante :

- Les appuis des bailleurs non traditionnels se font de manière ad hoc, c'est plus facile d'avoir accès aux bailleurs traditionnels.
- L'accord de projet signé par le Mali et la Suisse ne contient pas d'article sur la contribution de l'Etat malien. Ceci est inclus seulement dans le document de projet qui est annexé audit accord. Cette année sur 100 millions inscrits, l'Etat malien a fait un premier versement de 34 millions. 100 millions sont aussi inscrits pour 2022.[12]
- Le processus de S&E de la DUE est déjà bien avancé. Le PRESA a participé à un atelier de validation des outils et de la méthodologie de S&E.

Les évaluateurs ont pris bonne note des observations et commentaires qui ont été faits. Ils ont communiqué aussi leur volonté de se rendre dans les régions. Il a été convenu ensuite avec les évaluateurs qu'il s'agissait d'un premier échange, mais que la Coopération suisse se tient à disposition des évaluateurs pour d'autres réunions et pour répondre à d'autres questions.

[12] A noter qu'il ne s'agit pas de contribution en tant que telle, mais de remboursement d'un dépassement budgétaire mis en exergue par l'audit en 2019 pour l'achat de véhicules.

Annexe 4. Liste des documents consultés

1. Termes de référence de l'évaluation relative à la première phase du PRESA-mai 2021.
2. Accord PRESA.
3. Prodoc PRESA, 2018.
4. Bilan PRESA 2018 à 2020.
5. Plan d'Opération PO-PRESA 2019 du 23 juillet 2019.
6. Rapport d'activités du PRESA-2019.
7. Guide Méthodologique PRESA, TM version 2019.
8. Rapport Enquêtes PDM-2019
9. Note technique interne de l »approche territoriale du PRESA, 2020.
10. Compte rendu de rencontre entre CSA et Coopération Suisse- juin 2020.
11. Compte rendu rencontre de haut niveau CSA et Coopération Suisse, novembre 2020.
12. Rapport d'enquêtes PDM-2020.
13. Prodoc Approche Stratégie territoriale
14. Rapport d'exécution technique PRESA 2020 du 30 décembre 2020.
15. Rapport Annuel de Progrès du PRESA-2020.
16. Rapport Annuel de Progrès du PRESA_ 2021.
17. Manuel de Procédure du PRESA- version finale-mars 2021.
18. ACOD-Rapport final_2019.
19. Rapport financier PRESA-2018-2019.
20. Rapport financier PRESA -2020.
21. Rapport financier PRESA -2021.
22. Rapport d'activités ONG ADG –DIEMA-2021.
23. Rapport Mali-ENSAN-septembre 2020.
24. Rapport Mali-ENSA-février 2021.
25. Note technique d'évaluation de la campagne agricole -2021.
26. Note technique d'évaluation provisoire-campagne agropastorale-2021.
27. Rapport sur les activités de l'OMA menées dans le cadre du PRESA.